



Santé
Canada

Health
Canada

*Votre santé et votre
sécurité... notre priorité.*

*Your health and
safety... our priority.*

Sur la voie du développement durable

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE IV 2007–2010



www.santecanada.gc.ca/bdd

Canada 

Santé Canada est le ministère fédéral responsable d'aider les Canadiennes et les Canadiens à maintenir et à améliorer leur santé. Nous évaluons la sécurité des médicaments et des produits de consommation, nous aidons à améliorer la sécurité des aliments et nous fournissons des renseignements aux Canadiennes et aux Canadiens pour les aider à prendre des décisions éclairées en matière de santé. Nous travaillons en collaboration avec les provinces pour assurer que les soins de santé sont basés sur les besoins et non sur la capacité de payer. Nous offrons des services de soins de santé aux peuples des Premières nations dans les réserves et aux Inuits des communautés nordiques.

Publication autorisée par le ministre de la Santé.

Sur la voie du développement durable – Stratégie de développement durable IV 2007-2010
est disponible sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.santecanada.gc.ca>

Also available in English under the title:

Sustainable Development Strategy 2007-2010 - A Path to Sustainability

La présente publication est également disponible sur demande sur disquette,
en gros caractères, sur bande sonore ou en braille.

Pour obtenir plus de renseignements ou des copies supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Publications

Santé Canada

Ottawa, Ontario K1A 0K9

Tél. : (613) 954-5995

Télec.: (613) 941-5366

Courriel : info@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2006

Cette publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou à l'interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier. Toutefois, la reproduction multiple de cette publication en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5 ou copyright.droitdauteur@pwgsc.gc.ca

SC Pub. : 4080

Cat.: H128-1/06-492

ISBN: 0-662-49687-6

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	3
Aperçu	5
1. Introduction	7
2. Où en sommes-nous ? La santé et le développement durable à l'aube du XXI^e siècle . . .	10
Le développement durable : principes essentiels	10
Quel est le lien entre le développement durable et la santé ?	12
Les intérêts essentiels de Santé Canada en matière de développement durable et de santé	13
Progrès réalisés au sein de Santé Canada en matière de développement durable	15
3. Quelle est notre direction ? La vision de Santé Canada en matière de santé et de développement durable	17
La vision de Santé Canada du développement durable : Oeuvrer aujourd'hui pour des lendemains plus propres, plus sûrs et plus sains	17
Établissement d'une stratégie progressive	18
En quoi la présente stratégie est-elle différente ?	19
4. La route à suivre	21
SDD IV : Un instrument de changement	21
Tableau 1 : Faits saillants de la SDD IV de Santé Canada	22
5. Cibles de Santé Canada	28
Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains	28
Thème 2 : Réduire au minimum les effets sur l'environnement et de la santé des opérations matérielles et des activités du Ministère	48
Thème 3 : Intégrer les principes du développement durable au processus décisionnel et aux méthodes de gestion et favoriser l'avancement du pilier social du développement durable	55

6. Vous êtes les agents de changement : la SDD IV et vous57
Intégrer les principes du développement durable en milieu de travail57
Intégrer les principes du développement durable dans la planification et la prise de décision59
Comment mesurerons-nous les progrès accomplis ?60
7. Prochaines étapes61
ANNEXES	
Annexe A : Profil de Santé Canada62
Annexe B : Politique de développement durable de Santé Canada65
Annexe C : Résultats stratégiques et cibles de la SDD de Santé Canada69
Annexe D : Complémentarité des éléments de la stratégie de l'Agence de santé publique du Canada73
Annexe E : Liens utiles sur le développement durable78
Annexe F : Documents de référence et rapports79
Annexe G : Modèles logiques81

Message du ministre

Les Canadiens et les Canadiennes se fient sur leur gouvernement afin que nous puissions les aider à garder ou à améliorer leur santé. Afin de combler les attentes, le nouveau gouvernement canadien travaille de façon assidue afin de renforcer le système de santé et afin d'améliorer l'accès à des soins de qualité. Au sein de notre gouvernement nous abordons aussi un large éventail de facteurs qui influent directement ou indirectement sur la santé.

Quant aux influences directes, par exemple, nous savons que des mesures spécifiques comme l'immunisation et les campagnes anti-tabac aident à la prévention des maladies et des morts prématurées, tandis que les règlements relatifs aux produits de consommation sont susceptibles de réduire l'incidence de blessures.

Nous savons également que de nombreuses mesures indirectes, également importants, peuvent être entanées afin de présurer la santé et la bien-être des Canadiens. L'apaisissement de l'environnement n'est qu'un exemple.

Peu de gens oseraient aujourd'hui mettre en doute le lien qui existe entre la salubrité de l'air, du sol et des eaux, et la santé. En effet, une vaste majorité de gens croit que la pollution menace leur santé et celle de leurs enfants. Ce qui nous frappe, c'est que de si nombreuses causes de pollution soient complètement prévisibles.

Ayant en tête de prendre les mesures correctives qui s'imposent sur ce plan, le nouveau gouvernement du pays met en œuvre tout un échantillonnage de mesures environnementales qui protégeront la santé des Canadiens. Nos mesures se fondent sur l'assertion qu'un environnement sain est essentiel à la santé, de même qu'au bien-être économique des Canadiens, maintenant et à l'avenir.

Ce raisonnement inspire la plus récente Stratégie de développement durable de Santé Canada. On y fait état des rapports complexes qui unissent la santé, l'environnement, l'économie et un éventail d'éléments sociaux. La stratégie, mise au point à l'aide d'autres ministères fédéraux, propose une vision claire et audacieuse des trois prochaines années, et est appuyée par un engagement ferme à agir.

À Santé Canada, le ministère reconnaît qu'il y a un défi et est prêt à l'affronter.

Comprenant des objectifs détaillés et une boîte à outils d'information bien garnie, ce document nous aidera dans l'élaboration d'environnements social et physique sains, tout en nous indiquant les moyens de minimiser les effets nocifs de nos propres activités ministérielles sur l'environnement.

Je suis certain que vous trouverez cette publication à la fois inspirante et satisfaisante; inspirante parce qu'elle nous permettra d'aider les Canadiens à garder ou à améliorer leur santé; satisfaisante parce qu'elle nous rappelle le long chemin parcouru, au moment où elle trace clairement et d'une manière convaincante la voie de l'avenir.

Tony Clement
Ministre de la Santé

Un message du sous-ministre

La *Stratégie de développement durable 2007-2010* de Santé Canada indique les engagements et les activités qui permettront au Ministère d'atteindre ses objectifs en matière de développement durable au cours des trois prochaines années. Avec l'accent que mettent les Canadiennes et Canadiens sur leur santé en rapport avec l'environnement, le Ministère continuera de trouver des façons d'incorporer de saines pratiques durables dans ses travaux visant à assurer un environnement plus sain pour tout le monde.

La Stratégie s'appuie sur le mandat du Ministère — aider les gens du Canada à maintenir et améliorer leur santé — en y incorporant des éléments économiques, sociaux et environnementaux. La notion voulant qu'une société prospère si ses citoyens sont en santé et que les citoyens soient en meilleure santé si leur société prospère s'applique également au milieu de travail.

La première partie de la Stratégie étudie les liens entre le développement durable et la santé et donne aux employés les notions élémentaires sur la façon dont ces concepts s'appliquent à leurs activités et à leurs décisions quotidiennes.

La deuxième partie de la Stratégie est le plan d'action qui fixe les objectifs généraux et les cibles particulières et indique de quelle manière le Ministère entend les atteindre. La Stratégie établit de nombreux engagements clairs et mesurables que Santé Canada concrétisera pour respecter les efforts produits par le gouvernement fédéral pour établir l'uniformité et renforcer les activités de développement durable dans l'ensemble des ministères. Le meilleur exemple en est le leadership interministériel de Santé Canada dans l'élaboration d'un cours sur le développement durable par l'intermédiaire de l'École de la fonction publique du Canada.

De manière plus générale, et peut-être plus importante, la Stratégie propose des activités qui profiteront aux Canadiennes et Canadiens. Nous profiterons tous des progrès fédéraux collectifs dans des domaines comme l'air pur, l'eau pure et les collectivités durables.

Il s'agit de la quatrième Stratégie de développement durable préparée par le Ministère, et elle tire parti de nos réussites antérieures pour promouvoir une approche de prévention de la pollution de même que la gestion et l'exploitation durables des installations du Ministère. Je suis fier des progrès accomplis à ce jour par Santé Canada dans la réduction de son empreinte écologique dans les collectivités où le Ministère mène ses activités et j'attends des progrès tout aussi importants dans l'intégration des politiques.

À la lecture de la Stratégie, je vous invite à trouver des moyens d'incorporer des pratiques durables dans votre travail et de participer à la création d'environnements sains pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.

Morris Rosenberg
Sous-ministre de Santé Canada

Aperçu

Voici la quatrième Stratégie de développement durable (SDD IV) de Santé Canada depuis la modification de 1995 apportée à la *Loi sur le vérificateur général*. Cette loi a établi le poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable et demande à 32 ministères fédéraux de présenter leur stratégie de développement durable toutes les trois années. Une des principales fonctions du bureau du Commissaire consiste à surveiller et à faire rapport sur ces stratégies, et à fournir ses observations qui ont été incluses dans la SDD IV.

La présente stratégie profite du travail à long terme de Santé Canada dans les domaines social, économique et environnemental qui sont les piliers du développement durable, tout en s'assurant à comprendre et à s'occuper des facteurs clés de la santé. Elle présente les engagements de Santé Canada à l'égard de la santé et du développement durable pour les trois prochaines années (de 2007 à 2010) et au-delà.

Cette stratégie consiste à passer de la *connaissance* que nous avons du développement durable et de la santé, à la *manière* d'intégrer les principes du développement durable dans les activités et les prises de décision quotidiennes. La SDD IV s'adresse autant au public canadien qu'à vous, employés de Santé Canada, et à nos partenaires dans notre travail de réalisation de notre vision d'un développement durable.

La SDD IV constitue une mine d'informations, de ressources et d'actions directrices nécessaires à la concrétisation de cette vision. Elle comprend un ensemble de principes directeurs du développement durable, un aperçu du travail accompli

relativement au développement durable, une vision claire de nos réalisations futures, des indices pratiques et des éléments susceptibles d'aider à intégrer le développement durable aux activités quotidiennes, dans la planification et la prise de décisions. L'élément central de la stratégie est le Plan d'Action de Santé Canada pour les années 2007 à 2010. Ce plan d'action fournit une orientation relativement à la santé et au développement durable; ce dont nous avons besoin pour la suivre.

Le Plan d'action repose sur trois thèmes ou résultats de longue durée visés: **1) aide à la création d'environnements sociaux et physiques sains; 2) réduction au minimum des effets des opérations physiques et des activités du ministère sur l'environnement et la santé; 3) et l'intégration des principes du développement durable au processus décisionnel et aux méthodes de gestion et l'avancement du pilier social du développement durable.**

Pour chacun de ces buts, le Plan d'action précise les objectifs et les cibles en lien avec les buts du gouvernement fédéral en matière de développement durable et

d'autres enjeux importants établis par Santé Canada, notamment la qualité de l'air et de l'eau, les collectivités durables, la salubrité des aliments et les émissions de gaz à effet de serre.

La SDD IV fait siennes les leçons apprises depuis la première Stratégie de développement durable en 1997 et celles venant de l'apport d'une grande variété de sources. Pour en assurer la valeur en tant que plan devant servir à la réalisation du développement durable en santé, il s'articule autour d'indicateurs pratiques, fiables et mesurables nous permettant de juger où nous en sommes et jusqu'où nous devons aller.

Globalement, la SDD IV est un outil, et comme tout outil, il n'est jamais aussi bon que ceux qui l'utilisent. Nous sommes tous en mesure d'agir sur les changements que nous souhaitons et, ensemble, nous servant de la SDD IV comme guide, nous pourrons réaliser notre vision d'un avenir en santé dans une perspective durable.

Pour plus de détails, s'adresser au :

Bureau du développement durable,
Santé Canada

Adresse électronique : osd@hc-sc.gc.ca

Téléphone : (613) 954-3859

1. Introduction

En tant que Canadiens, nous pouvons tous participer au développement durable et, en tant qu'employés de Santé Canada, vous êtes placés dans la position unique de pouvoir travailler dans cette direction. La mission de Santé Canada, *d'aider les Canadiens à garder ou à améliorer leur santé*, est de par sa nature à la croisée des trois piliers du développement durable : l'économie, la société et l'environnement. La santé de chaque Canadien est influencée par des facteurs qui relèvent de chacun de ces segments et l'expérience que chacun d'entre vous acquière en travaillant dans ces domaines nous fournit le solide fondement du progrès dans notre quête d'un avenir durable.

Une réussite : le programme de recyclage de l'Atlantique

En 2005, le Bureau régional de l'Atlantique (Centre maritime) a refondu son programme de recyclage du papier et de collecte de bouteilles et de boîtes de conserve consignées. Le nouveau programme présentait un système clair de trier les déchets, les recyclables, les consignés ou les compostables (déchets organiques). Après seulement huit mois, le programme revu a conduit à une réduction de près de 50 % des déchets envoyés au site d'enfouissement !

La quatrième Stratégie de développement durable de Santé Canada (SDD IV) nous incite à aller de l'avant; rassembler ces connaissances et cette expérience en santé, en problèmes sociaux et en durabilité, bâtir à partir des leçons apprises des stratégies passées et alimenter un plan portant sur la façon de travailler dans le sens du développement durable en santé. Il s'agit d'intégrer les principes du développement durable dans tout ce que nous faisons, prenant de

meilleures décisions et apportant notre contribution à un pays écologiquement viable, socialement moral, culturellement diversifié et prospère. Il s'agit de travailler ensemble, en équipe à Santé Canada, avec d'autres ministères fédéraux, des organisations non-gouvernementales et des groupes communautaires afin de relever le défi du développement durable et de la santé au Canada.

Cette stratégie est pour vous, employés de Santé Canada, pour vous aider à franchir l'étape suivante qui consiste à incorporer les considérations environnementales, économiques et sociales dans vos activités quotidiennes, votre planification et votre prise de décision. Il s'agit aussi de présenter à nos partenaires, aux intervenants et aux Canadiens nos progrès en matière de développement durable et en santé, et l'orientation que nous suivons pour ajouter à ces accomplissements.

Ce qui est nouveau dans cette SDD IV, c'est une approche coordonnée face au développement durable englobant les objectifs de tous les ministères fédéraux. Les buts et objectifs de Santé Canada s'inscrivent dans la ligne des six objectifs

Une réussite : Le programme de transport ECOPASS

Santé Canada a été parmi les premiers ministères à participer au programme ECOPASS en offrant des laissez-passer à ses employés de la région de la capitale nationale. À ceux qui s'engageaient à utiliser ce programme pendant une année entière (ce qui représentait une économie annuelle de 15 % par rapport au laissez-passer mensuel), le coût de l'ECOPASS dans les transports publics d'Ottawa et de Gatineau était prélevé sur le chèque de paie ou acquitté par des paiements préautorisés. Le programme lancé en février 2005 accommodait 675 employés de Santé Canada. Puisqu'un autobus remplace 50 automobiles, cela représente moins de tuyaux d'échappement dans nos rues, ce qui contribue à un environnement plus sain. On peut attribuer le succès du programme à l'engagement des employés de Santé Canada, à l'excellent travail de notre conseiller en rémunération et au soutien constant des cadres supérieurs.

féderaux de durabilité, de même que dans l'optique des principaux problèmes qui constituent un mandat santé. Ces efforts coordonnés correspondent à la réponse faite au rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable portant sur la nécessité d'une coordination entre les diverses stratégies fédérales, et feront en sorte que les stratégies des divers ministères se complètent. Cette coordination importe puisque nous travaillons à une cause commune de développement durable et à une stratégie de développement durable à long terme du gouvernement fédéral.

Nous sommes tous, en tant qu'employés de Santé Canada, les moteurs de ces changements. Nous partageons tous la responsabilité d'atteindre un développement durable, que nous élaborions des programmes avec les communautés, supervisons des projets, menions des recherches, ou administrions le bureau. La SDD IV est l'outil qui nous fait justement faire cela, nous orienter non seulement dans la direction que nous voulons prendre, mais dans la *manière* que nous allons nous y rendre. Ce document représente un outil de communication des buts et objectifs de Santé Canada, un plan pour l'avenir et un dossier auquel il conviendra de mesurer les progrès accomplis.

La SDD IV porte sur les liens entre le développement durable et la santé, résume les points saillants de cette stratégie et fournit des suggestions et des outils sur la façon de renforcer les principes du développement durable dans la prise de vos décisions et de vos activités quotidiennes. Dans cette stratégie, nous présentons le Plan d'action de Santé Canada (voir la partie 2) en vous situant : où sommes-nous à l'heure actuelle, ce que nous voulons accomplir et ce que nous devons faire pour y arriver.

La partie 5 de la SDD IV énonce le Plan d'action de Santé Canada, les objectifs et les buts à réaliser au cours des trois prochaines années et au-delà, dans notre quête du développement durable. Ces buts visent à aider à réaliser les trois grands

Réussite : Le développement durable dans les politiques de Santé Canada

Depuis 1997, l'importance du lien qui existe entre la santé, l'environnement et l'économie a été reconnue dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de Santé Canada, un rapport qui résume toutes les activités et les politiques projetées par Santé Canada pour l'année à venir.

Une réussite : Le compostage des déchets de papier dans la région de la capitale nationale

D'énormes quantités d'essuie-tout et de papier hygiénique sont utilisées dans tous nos édifices à bureaux. Composter les essuie-tout et acheter des fournitures contenant le plus haut pourcentage de matières recyclées ou recyclées après consommation sont deux moyens d'en réduire la quantité. Santé Canada composte les essuie-tout des édifices Jeanne Mance et Brooke Claxton de la région de la capitale nationale abritant plus de 2 000 employés. Depuis novembre 2004, le personnel d'entretien ramasse les essuie-tout des toilettes et des cuisinettes. Un entrepreneur les recueille ensuite et les transporte à ses installations de compostage. Ce programme a détourné 18 % des déchets qui auraient autrement été enfouis. Le prochain contrôle nous dira combien nous en avons réellement détournés. D'autres édifices occupés par des employés de Santé Canada, comme le Graham Spry et les immeubles des finances, sont aussi ciblés ! Des renseignements sur les produits de papier « vert » contenant une grande part de matière recyclée peuvent être retrouvés sur le site internet de *Green Seal*, un organisme à but non lucratif qui détermine les produits et services à privilégier et qui en fait la promotion. (<http://www.greenseal.org/>).

Une réussite : Le développement durable au travail en Alberta/T.N.-O.

La communication et la formation sont devenues des priorités pour l'agent régional du développement durable d'Alberta/T.N.-O. Depuis 2003, les employés du Bureau régional d'Alberta/T.N.-O. ont participé à un atelier en quatre parties portant sur « la vie durable » (sustainable living). Ces employés ont également participé à la semaine nationale de réduction des déchets, à la semaine nationale du Commerce équitable, à la semaine de l'environnement, au Défi transport et au Défi d'une tonne. D'autres activités de communication sur le développement durable ont également eu lieu : des articles destinés à l'Internet, des jeux-questionnaires, des bulletins de renseignements et pronostics, des conférences pour les directions (aux réunions du personnel), et des conférences à l'orientation des nouveaux employés.

objectifs de Santé Canada relativement au développement durable et à la santé: concourir à établir des environnements sociaux et physiques sains; minimiser les effets environnementaux des opérations et des activités physiques du ministère; et intégrer le développement durable dans la prise de décisions et des procédés de gestion du ministère, mettant ainsi de l'avant le pilier social de la durabilité.

En travaillant ensemble, en utilisant la SDD IV comme notre guide, nous irons plus loin dans la réalisation de nos buts relatifs à la santé et au développement durable pour tous les Canadiens.

2. Où en sommes-nous ?

La santé et le développement durable à l'aube du XXI^e siècle

Le développement durable : principes essentiels

Il est de nos jours difficile de trouver une personne qui *n'aurait pas* entendu parler de développement durable. Depuis la réunion, en 1987, de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, « développement durable » est devenu un terme très largement utilisé et connu à l'échelle mondiale. La plupart des définitions demeurent forcément vagues car elles doivent inclure une multitude de concepts variés qui sont liés au terme lui-même (voir l'encadré ci-dessous). Toutefois, l'idée principale qui a été entérinée au cours de la réunion de 1987 porte sur la nécessité d'intégrer à toutes nos activités les facteurs économiques, sociaux et environnementaux — en l'occurrence, les trois « piliers » du développement durable — tout en les équilibrant.

Quelques définitions du développement durable

« [...] un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Commission mondiale de l'environnement et du développement, 1987

« [...] un mécanisme d'adaptation dans le cadre duquel l'exploitation des ressources, la direction imprimée au développement des technologies et les modifications institutionnelles apportées demeurent conformes aux besoins présents et à venir. »

Our Ecological Footprint, Wackernagel and Rees, 1996

« Le développement durable repose sur une utilisation responsable, du point de vue de l'efficacité et de la protection de l'environnement, des ressources naturelles, humaines et économiques. »

Bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable, 2005

Principales conférences internationales portant sur le développement durable

- **1987 – Commission mondiale de l’environnement et du développement** (Commission Brundtland). Cette rencontre a donné lieu à la rédaction du premier rapport appelant la communauté mondiale à coopérer afin de relever les défis en matière d’environnement et de développement. Ce rapport faisait la promotion des principes directeurs du développement durable qui sont généralement reconnus à l’heure actuelle.
- **1992 – Conférence des Nations Unies sur l’environnement et le développement (CNUED), Rio de Janeiro.** Cent soixante-dix-huit gouvernements ont apposé leur signature au bas d’un document intitulé *Action 21*, en l’occurrence un programme international de mesures en matière de développement durable. Ce document identifiait cinq domaines d’intervention en santé : 1) satisfaire les besoins essentiels en matière de soins de santé, particulièrement dans les zones rurales; 2) contrôler les maladies contagieuses; 3) protéger les groupes vulnérables; 4) relever les défis en matière de santé en milieu urbain, et 5) réduire les risques sanitaires découlant de la pollution et des dangers auquel l’environnement est exposé.
- **2002 – Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg).** Dix ans après la conférence de Rio, les gouvernements du monde entier se sont réunis pour discuter des défis que représente le développement durable à l’échelle internationale. La santé faisait partie des cinq priorités dégagées par les participants, au même titre que l’eau, l’énergie, la biodiversité et l’agriculture.

Nous connaissons tous les conséquences d’un développement qui ne serait pas durable : disparition de la couche d’ozone, pollution par les déchets dangereux, diminution de la biodiversité, pauvreté, inégalité d’accès aux soins de santé et augmentation des coûts liés à l’assainissement de l’environnement et aux soins de santé. Le progrès d’une économie qui ne tiendrait pas compte des incidences sur les aspects sociaux, culturels et environnementaux, ni ne chercherait à les limiter, ne peut tout simplement pas être durable à long terme. Plutôt que de constituer un poids pour l’économie, le développement durable bonifie notre société en nous permettant d’atteindre, avec un sens certain de la responsabilité sociale de la part des entreprises, un potentiel plus grand sans les effets néfastes d’une croissance économique illimitée.

Plusieurs **principes relatifs au développement durable**, dont Santé Canada

a assuré le regroupement et la promotion, recourent la multitude de définitions. Il s’agit en fait des principes dont nous devons tenir compte quotidiennement dans le cadre de nos activités de travail, de planification et de prise de décisions si nous souhaitons progresser en direction d’un avenir durable :

- **Partage de la responsabilité** — Le développement durable est une responsabilité que partagent les ministères et les agences du gouvernement fédéral, les autres paliers de gouvernement, le secteur privé, les organismes communautaires et regroupement de bénévoles ainsi que chaque Canadienne et Canadien. Santé Canada s’engage à bâtir des partenariats en matière de développement durable et à collaborer activement avec tous ses partenaires.
- **Intégration des approches** — En ce qui a trait au développement durable, les progrès exigent une intégration des approches en matière d’élaboration et de

planification des politiques ainsi que du processus décisionnel pertinent —des approches qui tiennent compte des facteurs environnementaux, socioculturels et économiques ainsi qu’une vision teintée de prudence. Santé Canada s’engage à tenir compte de ces facteurs interdépendants dans toutes ses activités et à s’assurer que les avantages liés à l’environnement durable soient bonifiés au maximum.

- **Équité** — Le développement durable exige une répartition équitable des coûts et des bénéfices du développement au Canada et ce, entre les différentes nations et générations. Santé Canada s’engage à évaluer les coûts et les bénéfices environnementaux, socioculturels et économiques liés à ses décisions et à ses activités.
- **Responsabilité** — La responsabilité de la réalisation des progrès en matière de développement durable devrait être clairement définie. Elle doit tenir compte du fait que le développement durable est une responsabilité partagée. Santé Canada s’engage à garantir que la responsabilité liée au développement durable fera l’objet d’une attribution et d’un contrôle manifestes.
- **Amélioration constante** — Une approche fondée sur l’amélioration progressive et continue est nécessaire si l’on entend faire des progrès en matière de développement durable. Santé Canada s’engage à puiser à même son expérience et à intégrer les meilleures pratiques à ses travaux en vue d’atteindre un développement durable à long terme.

Le développement durable consiste essentiellement à penser à long terme en tenant compte des effets que pourrait avoir une activité actuelle dans 25, 50, 100 ans ou plus, en comprenant comment l’économie, la

société et la nature sont interliées et s’influencent ainsi qu’en apprenant comment améliorer de façon harmonieuse ces trois « piliers », en oeuvrant *ensemble* à la découverte de solutions à des problèmes communs à la faveur de partenariats entre les gouvernements, les groupes privés et les collectivités locales tout en invitant les parties directement concernées au mécanisme décisionnel, et en intégrant le développement durable dans toutes nos activités afin de prendre de meilleures décisions et de participer à une meilleure gouvernance.

Nous devons en arriver à penser que le développement durable ne constitue pas *une* façon de vivre nos vies au quotidien mais bien *la seule* façon de le faire.

Quel est le lien entre le développement durable et la santé ?

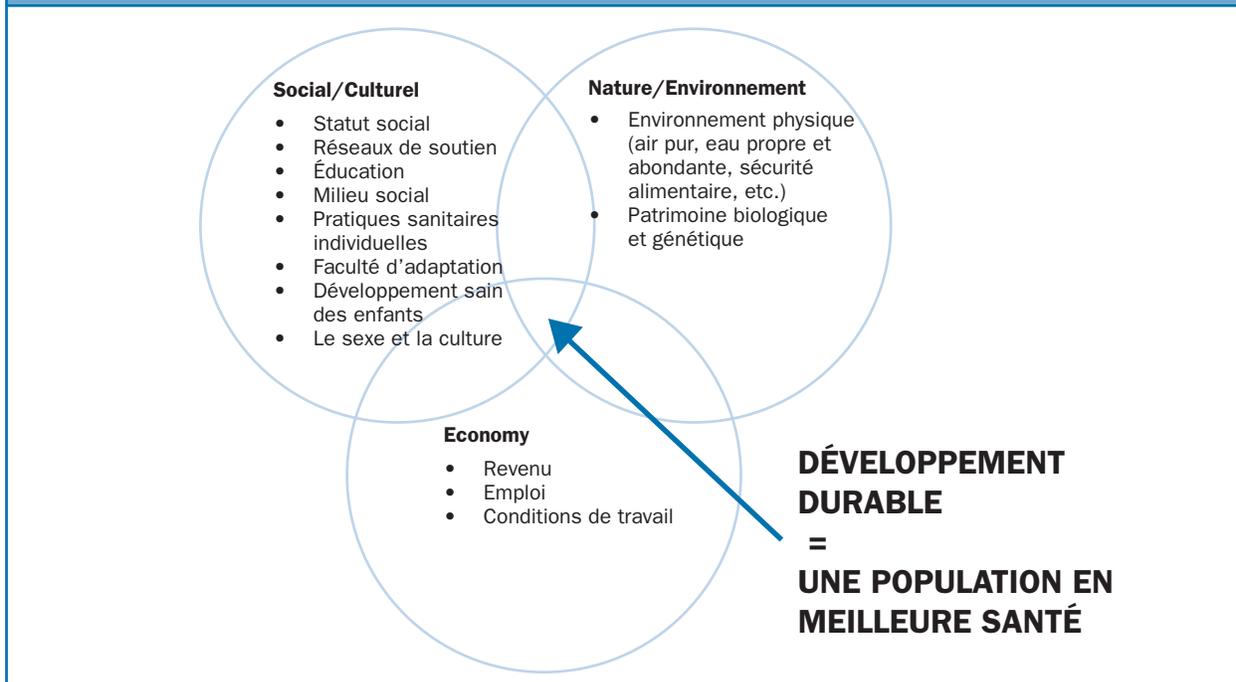
Le développement durable et la santé demeurent inséparables. Le premier ne peut avoir lieu sans une population en santé pour le réaliser et la santé de cette population ne peut être maintenue sans un environnement sain et une économie forte. La validité de la corrélation entre la santé de la population et ces facteurs est traduite par l’utilisation de la santé publique comme indicateur de la santé économique d’un pays.

Depuis la publication d’*Action 21*, la santé est de plus en plus considérée comme un élément central du développement durable. Toutefois, on constate encore à l’échelle mondiale des déséquilibres entre le développement, l’environnement et la santé. Ainsi, les enfants des familles les plus pauvres de la planète présente un taux de mortalité 2,5 fois plus élevé que celui des enfants des familles les plus riches¹. Par ailleurs, les risques écologiques sont responsables de 25 pour cent des décès à travers le monde².

1 World Health Statistics. 2006. Organisation mondiale de la santé <http://www.who.int/whosis/en/>

2 Health and Environment Linkages Initiative, Organisation mondiale de la santé <http://www.who.int/heli/en/>

Figure 1 : Les principaux déterminants de la santé et leur lien avec les trois piliers du développement durable



Bien que la santé des Canadiens soit généralement bonne par rapport à celle des citoyens d'autres pays, elle demeure tributaire de déterminants environnementaux, économiques et sociaux (figure 1). La pollution peut nuire à la santé des êtres humains par la contamination de l'eau ou la réduction de la qualité de l'air. Une répartition inégale des richesses peut entraîner une augmentation du chômage et de la pauvreté ainsi qu'une réduction de l'accès aux soins de santé, des facteurs ayant tous une incidence sur la santé de la population. Les enfants des collectivités marginalisées disposent d'un moins grand nombre d'opportunités et les ressources consacrées au développement de l'enfance y sont plus rares. En nous attaquant aux inégalités économiques et à la santé liée à l'environnement, assurant ainsi un équilibre entre les trois piliers du développement durable, nous découvrons également un juste milieu entre les déterminants de la santé en vue d'arriver à ce que les Canadiens bénéficient d'une meilleure santé et d'un meilleur bien-être (figure 1).

Les intérêts essentiels de Santé Canada en matière de développement durable et de santé

Le mandat de Santé Canada (annexe A) nous place tous dans l'obligation unique de tendre vers le développement durable dans le cadre de nos activités. Nos politiques et activités nous permettant de saisir et d'améliorer les déterminants essentiels de la santé des Canadiennes et des Canadiens, comme la *Loi canadienne sur la santé*, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999*, la *Loi sur les aliments et drogues* et la *Loi sur les produits antiparasitaires*, sont fortement ancrées dans les piliers sociaux du développement durable. Grâce à la quatrième stratégie de développement durable et à d'autres activités, Santé Canada entend s'assurer que tous ses programmes respectent les trois piliers du développement durable.

Les problèmes précis en matière de santé et de développement durable qui continuent de susciter l'inquiétude actuelle de Santé Canada sont les suivants :

- **Qualité de l'air** – La pollution atmosphérique est un facteur contributif dans 5 900 décès par année dans huit des plus grandes villes du Canada (Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Windsor, Calgary et Vancouver)³. Les émissions attribuables à la croissance non durable des industries et des transports, composées notamment de dioxyde de soufre, d'oxydes d'azote et d'ozone, nuisent de façon considérable à la qualité de l'air des localités. Les asthmatiques et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables à ces polluants qui peuvent entraîner des difficultés respiratoires et attaquer les systèmes immunitaires. Une mauvaise qualité de l'air revêt une grande incidence sur la santé de nos enfants. On juge qu'elle est la cause de 30 pour cent des cas d'asthme et de 5 pour cent des cas de cancer chez les enfants résidant en zones urbaines.⁴
- **Qualité de l'eau** – Le Commissaire à l'environnement et au développement durable a indiqué que la salubrité de l'eau potable constituait une source majeure d'inquiétudes. Malgré les grandes ressources en eau douce du Canada, ce ne sont pas tous les Canadiens qui ont accès à une eau potable de qualité. La présence dans l'eau de bactéries et de virus est responsable de 90 000 cas de maladies et de 90 décès par année au Canada.⁵
- **Salubrité des aliments** – Un approvisionnement alimentaire sûr demeure un facteur important de l'état de santé des Canadiens. La réduction ou l'élimination des risques sanitaires liés à la présence de polluants ou aux toxi-infections alimentaires

et le contrôle de l'inocuité des aliments transformés représentent un élément essentiel d'un avenir axé sur le développement durable. Un développement empirique qui nuit à l'environnement et accroît la pauvreté en favorisant les inégalités économiques met en péril la santé des Canadiens lorsque vient le temps d'assurer un approvisionnement alimentaire sûr.

- **Communautés durables** – Une communauté durable est une collectivité au sein de laquelle les trois piliers du développement durable servent de tremplin, à l'échelle locale, à un environnement sain, à de solides structures sociales et à une économie robuste. En bout de ligne, ce type de collectivités garantit à tous ses membres qu'ils jouiront d'un bon état de santé. Dans de nombreuses collectivités du Canada, la pauvreté, l'accès restreint aux soins de santé, la toxicomanie et l'exposition aux polluants en milieu de travail et dans l'environnement continuent de représenter une menace sanitaire. Malgré des progrès notables au cours des 20 dernières années, les membres des Premières nations et les Inuits demeurent confrontés à un taux de mortalité infantile plus élevé, à une espérance de vie moindre et à un nombre de cas plus important de maladies chroniques, comme la rubéole et la tuberculose, que les autres Canadiens.⁶
- **Émissions des gaz à effet de serre** – Les émissions de gaz à effet de serre, associées au réchauffement climatique, sont directement attribuables au choix du type de notre développement économique (en l'occurrence, le développement industriel et les transports). Ces

3 Branché sur l'air pur. 2006. Environnement Canada. <http://www.ec.gc.ca/cleanair-airpur/default.asp?lang=Fr&n=C8A1FE65-1>.

4 Santé Canada. 2006. Rapport sur les plans et priorités.

5 Statistique Canada. 2003. *L'activité humaine et l'environnement : statistiques annuelles - 2003*

6 Santé Canada. 2005. *Profil statistique de la santé des Premières nations au Canada pour l'année 2000*. http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/pubs/gen/stats_profil_f.html

émissions, qui ont augmenté de 20 pour cent entre 1999 et l'an 2000,⁷ nuisent considérablement à la santé générale des Canadiens ainsi qu'à l'économie et à l'environnement du pays. Elles représentent notamment un risque sanitaire en contribuant à l'augmentation d'événements comme les périodes de smog, les canicules, la pollution de l'eau et des aliments, les pandémies, la surexposition aux rayons UV du fait de la réduction de la couche d'ozone et les aberrations météorologiques. Les collectivités autochtones du Nord sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques, surtout lorsqu'ils découlent du réchauffement planétaire.

Ces éléments constituent une partie importante de la quatrième stratégie de développement durable et des politiques de Santé Canada.

Progrès réalisés au sein de Santé Canada en matière de développement durable

Vous avez tous et toutes contribué aux résultats que Santé Canada a obtenus jusqu'à présent en matière de développement durable et de santé.

Créée en 1999, la Division des systèmes de gestion de l'environnement (DSGE) de Santé Canada a pour mandat de mettre en oeuvre le système de gestion de l'environnement (SGE) du ministère et d'assurer l'élaboration des politiques, procédures, meilleures pratiques et outils de soutien relatifs à l'environnement et au système en question. Le SGE ministériel se veut un cadre permettant d'assurer la conformité aux lois et règlements, la vérification des activités, la prévention des risques de pollution et l'amélioration continue des mesures visant à réduire l'incidence sur l'environnement des

activités du ministère. Santé Canada a émis en 2001, en appui à son SGE ministériel, sa politique de gestion de l'environnement.

En 2000, Santé Canada a été le premier ministère fédéral à élaborer une politique de développement durable (voir l'annexe B). Celle-ci traduisait les engagements du ministère à tenir pleinement compte des facteurs environnementaux, sociaux, culturels et économiques dans les lois, les règlements, les politiques et les programmes. Le Bureau du développement durable (BDD) supervise l'application de la politique de développement durable et assure la coordination de l'élaboration des stratégies ministérielles pertinentes. Le BDD demeure la première ressource des employés sur le développement durable et sur la façon de l'intégrer à toutes les activités de travail. Pour en savoir plus, veuillez appeler au (613) 954-3859 ou envoyer un courriel à l'adresse osd@hc-sc.gc.ca.

Depuis 2004, Santé Canada a obtenu des résultats probants en ce qui a trait aux objectifs et aux cibles décrits dans la dernière stratégie, en l'occurrence la *Stratégie de développement durable 2004–2007 : Incarner le changement désiré*.⁸ Voici quelques-uns des principaux résultats qui ont été atteints depuis la dernière stratégie de développement durable :

- Adoption d'une politique sur les évaluations environnementales stratégique (EES) et mise sur pied d'un groupe de travail, d'une base de données interne et de programmes de formation relatifs aux EES.
- Réalisation, à l'échelle du ministère, d'un sondage sur le développement durable afin de dégager des indications destinées à la formation et aux activités en matière de développement durable.

7 Statistique Canada. 2003. *L'activité humaine et l'environnement : statistiques annuelles 2003*

8 Le rapport définitif évaluant les progrès réalisés par rapport à la SDD III sera publié à la fin 2007. Il contiendra notamment davantage de détails sur les résultats obtenus pendant la période entre les deux versions de la SDD.

- Poursuite de l'élaboration des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, qui portent sur les risques sanitaires liés à la présence de polluants dans l'eau potable.
- Poursuite de la participation aux activités d'amélioration du contrôle des pesticides, de l'évaluation des risques qui y sont associés et de la réduction de leur utilisation en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.
- Ajout de 104 postes d'infirmières dans le cadre de la stratégie de transformation venant en appui à nos efforts visant à compter sur un nombre d'infirmières suffisant afin de satisfaire les besoins des collectivités des Premières nations et des communautés inuites.
- Financement de huit projets pilotes dans le cadre de l'Initiative d'intégration des services de santé, laquelle porte principalement sur l'amélioration de l'intégration des services de santé financés par le gouvernement fédéral dans les collectivités des Premières nations et les collectivités inuites aux services de santé des provinces et territoires.
- Élaboration d'un guide visant à aider le personnel du programme à identifier et à accorder la priorité aux questions environnementales pertinentes au ministère et à adopter une approche en matière de prévention de la pollution.
- Finalisation du guide *Faire place aux changements dans nos installations et notre environnement – un guide sur les pratiques exemplaires de gestion de l'environnement dans les installations de Santé Canada et de ses Agences* destiné à aider les directeurs d'établissement à gérer les aspects environnementaux de leurs activités.
- Éducation en matière de salubrité alimentaire, portant notamment, au moyen de campagnes de publicité, sur la contamination à la bactérie *E. coli* et sur les risques sanitaires associés à la viande de boeuf hachée.

Toutes ces activités et tous ces résultats servent de fondement à la quatrième stratégie de développement durable en vue de créer une stratégie encore plus étoffée qui permettra d'améliorer notre approche envers le développement durable et la santé.

3. Quelle est notre direction ?

La vision de Santé Canada en matière de santé et de développement durable

La vision de Santé Canada en matière de développement durable : Oeuvrer aujourd’hui à des lendemains plus propres, plus sûrs et plus sains

Avoir une vision claire du développement durable, c’est comme avoir à l’esprit une destination très éloignée. Bien que la route y conduisant puisse changer, le chalet caché tant convoité dans les bois, fait office de phare qui vous aide à cheminer avec assurance, aussi mauvaises que puissent être les conditions routières. La vision de Santé Canada ne se limite pas à *l’intégration* dans la pratique quotidienne des améliorations à la santé et au développement durable—celles-ci *constituent* en fait la pratique à observer. Cette vision sous-tend les actions et les cibles que l’on retrouve dans le plan d’action de la quatrième stratégie de développement durable.

La vision de Santé Canada pour l’avenir s’articule autour des points suivants :

- Les Canadiens jouiront d’une meilleure qualité de vie.
- La santé individuelle s’améliorera dans toutes les régions et dans tous les segments de la population du pays.
- Les Canadiens seront investis du pouvoir de maintenir et d’améliorer leur santé.
- Les communautés canadiennes seront mieux à même de s’adapter aux risques environnementaux pour la santé.
- Les communautés canadiennes seront mieux à même de promouvoir l’adoption de modes de vie sains et de créer de solides réseaux de soutien social.

- Ces améliorations à la santé humaine favoriseront l’émergence d’économies sûres encore plus propices à la santé humaine.
- Le Canada demeurera une figure de proue mondiale en permettant à ses citoyens de jouir d’un niveau de vie élevé et d’une bonne santé.⁹

Grâce à la quatrième stratégie de développement durable et à d’autres politiques, nous nous efforcerons de donner corps à cette vision en nous assurant de gérer pour l’avenir tous les aspects de nos programmes qui touchent au développement durable. Santé Canada offrira son appui à ses employés en se concentrant sur le développement d’outils et de programmes

⁹ Stratégie de développement durable III, Santé Canada, p. 7

de formation qui leur permettront de mieux comprendre et déployer le développement durable dans leurs activités.

Établissement d'une stratégie progressive

La quatrième stratégie de développement durable est le résultat de la collaboration entre les représentants des directions générales suivantes de Santé Canada : la Direction générale de la politique de la santé, la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, la Direction générale des services de gestion, la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs, la Direction générale des produits de santé et des aliments, la Direction générale du contrôleur ministériel, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire ainsi que tous les bureaux régionaux de Santé Canada. On s'est également basé sur plusieurs documents, notamment les « *Lignes directrices de Santé*

Canada sur la quatrième stratégie de développement durable », le document d'Environnement Canada intitulé « *Coordination de la quatrième ronde des stratégies de développement durable du ministère* » et la *Politique d'écologisation des opérations gouvernementales* de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les résultats du sondage sur le développement durable mené en 2006 par Santé Canada auprès de ses employés ainsi que les commentaires formulés à la suite de la publication de la troisième stratégie de développement durable ont été d'une importance toute particulière dans l'élaboration de cette quatrième mouture.

L'intégration a constitué l'un des principes directeurs pour la réalisation de la quatrième stratégie de développement durable. Nous avons déployés des efforts pour nous assurer que les activités et les cibles s'intègrent aux résultats stratégiques existants de Santé Canada (voir l'annexe C pour en savoir plus), aux objectifs à l'échelle fédérale en matière de développement durable et aux engagements nationaux en matière de santé et de développement durable, notamment dans le cadre d'*Action 21*, le rapport 2002 de la Commission mondiale sur le développement durable, ainsi qu'aux normes actuelles comme la norme ISO 14000. Les cibles et les activités viennent donc compléter et bonifier les politiques et les plans en vigueur au sein de Santé Canada.

Pour la quatrième série de stratégies de développement durable, le gouvernement fédéral a distingué un ensemble de six buts en matière de développement durable, lesquels intègrent et complètent les objectifs établis plus tôt cette année dans le document *L'écologisation des opérations gouvernementales : Document d'orientation à l'intention des organismes qui élaborent des stratégies de développement durable (2007 à 2009)*. En reliant les activités de Santé Canada à ces objectifs fédéraux, plus

Résultats stratégiques de Santé Canada

1. Renforcement de la base de connaissances permettant d'aborder les priorités en matière de santé et de soins
2. Accès à des éléments d'information pertinents afin de faire des choix éclairés sur les produits de santé et les aliments
3. Réduction des risques sanitaires et environnementaux que pourraient représenter les produits et les substances et amélioration de la sécurité au sein du milieu de vie et du milieu de travail
4. Amélioration des résultats pour la santé et réduction des inégalités auxquelles sont confrontés les Premières nations et les Inuits en matière de santé.

Les six objectifs à long terme du gouvernement fédéral en matière de développement durable

1. Assurer un approvisionnement sûr en eau propre, tant au bénéfice des individus que des écosystèmes marins et d'eau douce
2. Veiller à la qualité de l'air que les individus respirent et dont les écosystèmes ont besoin pour bien fonctionner
3. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre
4. Cultiver des communautés jouissant d'une économie prospère, une société dynamique et équitable, et un environnement sain pour les générations d'aujourd'hui et de demain
5. Pratiquer uniquement des stratégies de développement qui soient durables et favorisant une utilisation judicieuse des ressources naturelles
6. Renforcer la gouvernance et le processus décisionnel au sein de l'administration fédérale afin de soutenir la mise en pratique des principes du développement durable

larges, nous pouvons dégager une image globale, à l'échelle du gouvernement fédéral, de la manière dont nous collaborons pour améliorer la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens, pour identifier les carences dont souffrent nos activités et pour renforcer notre responsabilité quant à la réalisation de nos actions. Les activités réalisées dans le cadre de la stratégie de Santé Canada et qui permettent de s'approcher des objectifs du gouvernement fédéral sont indiquées tout au long du plan d'action. Pour en savoir plus sur les objectifs du gouvernement fédéral et sur l'écologisation des opérations gouvernementales, veuillez vous rendre à l'adresse www.sdinfo.gc.ca.

La coopération et le partenariat faisaient également partie des principes ayant servi à l'élaboration de la stratégie. Plusieurs activités décrites dans la présente stratégie découlent de partenariat entre les diverses directions générales de Santé Canada ainsi qu'avec d'autres ministères du gouvernement fédéral, dont Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada. Bien que la nouvelle Agence de santé publique du Canada (créée en 2004) procède actuellement à l'élaboration de sa propre stratégie, nous collaborons étroitement avec elle pour nous assurer que nos stratégies sont complémentaires. (Pour en savoir plus sur les liens, voir l'annexe D).

Le mécanisme d'apprentissage quant à la mise en oeuvre du développement durable est cyclique. Chaque étape nécessaire à la rédaction des trois stratégies précédentes a permis de tirer de précieuses leçons sur les moyens d'améliorer la réalisation de notre vision et l'atteinte de nos objectifs. Le rapport de 2005 du Commissaire à l'environnement et au développement durable ainsi qu'un examen interne ont dégagé plusieurs points devant être améliorés dans le cadre de la troisième stratégie, notamment la nécessité de disposer d'une vision et d'objectifs manifestes, d'avoir des résultats aisément quantifiables et non équivoques qui soient reliés à cette vision et à ces objectifs ainsi que d'avoir des indicateurs pertinents, fiables et pratiques permettant d'évaluer les progrès. Dans le cadre de la quatrième stratégie de développement durable, on a notamment tenu compte de ces leçons pour bâtir une stratégie progressive reposant sur l'expérience.

En quoi la présente stratégie est-elle différente ?

Plusieurs caractéristiques de la quatrième stratégie contribuent à démarquer de façon très nette cette dernière des stratégies précédentes de Santé Canada en matière de développement durable :

- **Des cibles claires** – À la suite des recommandations du commissaire, les cibles énoncées dans la quatrième stratégie sont claires et intelligibles. Par ailleurs, elles sont reliées aux six principaux objectifs du gouvernement fédéral en matière de développement durable, ce qui garantit leur respect par Santé Canada.
- **Une mesure du rendement** – La Commission sur l’environnement et le développement durable a indiqué que nos précédentes stratégies ne prévoyaient pas de cibles fiables à partir desquelles nous pouvions mesurer nos progrès. La quatrième stratégie de développement durable énonce des cibles pratiques et mesurables (dans le cadre d’un calendrier d’exécution précis) afin de permettre une évaluation claire de nos résultats par rapport aux objectifs et à la vision relatifs au développement durable et à la santé.
- **Des outils pratiques** – Les employés qui ont répondu au sondage de Santé Canada sur le développement durable ont indiqué qu’il avaient besoin d’un guide et d’outils dans leur lieu de travail. Par conséquent, la quatrième stratégie de développement durable fait office de guide. Toutefois, elle va encore plus loin en offrant aux employés des outils tangibles qu’ils peuvent utiliser. En ajoutant cet aspect pratique à la stratégie, l’accent passe de ce que l’on connaît sur les principes du développement durable aux modalités pratiques permettant de le mettre en application.
- **Des actions intégrées** – La quatrième stratégie de développement durable est intégrée de manière étroite aux résultats stratégiques actuels du ministère, à ses plans, à ses programmes et à ses autres stratégies. Par ailleurs, elle propulse en même temps ces programmes de sorte à favoriser l’atteinte des objectifs en matière de développement durable.
- **Des défis** – La quatrième stratégie de développement durable lance à tous les membres de Santé Canada un défi : celui de penser plus loin que nos activités professionnelles et nos politiques normales. Nous devons apprendre comment intégrer le développement durable dans chacune de nos décisions et l’articuler sous forme d’une pratique commune.
- **Une perspective à long terme** – La quatrième stratégie de développement durable s’articule autour de trois thèmes à long terme : bâtir des communautés durables, réduire la marque des services et des opérations de Santé Canada sur l’environnement et intégrer le développement durable au processus décisionnel et aux mécanismes de gestion du ministère. En plus des nouvelles cibles qui seront adoptées au cours des trois prochaines années, nombreuses sont celles qui sont reportées de la dernière stratégie et dont la durée excède la période de validité de la présente stratégie.
- **Une stratégie adaptée** – La quatrième stratégie de développement durable est adaptée en fonction des priorités gouvernementales et des commentaires formulés par le Commissaire à l’environnement et au développement durable, des résultats à notre sondage sur le développement durable auxquels nos employés ont participé ainsi qu’en fonction des commentaires recueillis auprès des parties concernées et des Canadiennes et Canadiens. La stratégie tient également compte des conseils prodigués par les agences centrales, par Environnement Canada et par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

4. La route à suivre

SDD IV : un instrument de changement

En créant des outils qui nous permettront de progresser dans la voie du développement durable, la SDD IV continue à témoigner du rôle unique et de la vocation « sociale » de notre Ministère alors qu'il demeure voué à s'attaquer aux enjeux sociaux de taille ayant une incidence sur la santé des Canadiens et des Canadiennes. Trois thèmes, ou objectifs, déjà présents dans la SDD III ont été intégrés à la SDD IV afin de poursuivre les progrès réalisés par Santé Canada dans la réalisation de ses engagements envers le développement durable. Ces trois thèmes qui constituent ainsi des objectifs à plus long terme guidant l'élaboration de la SDD IV sont les suivants :

- **Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.** Les cibles fixées dans le cadre de ce thème impliquent l'intégration de considérations d'ordre environnemental, social et économique aux politiques, à la planification et aux programmes de Santé Canada afin de mettre en place les conditions nécessaires pour réaliser notre vision alliant développement durable et santé. S'inscrivant dans une perspective à long terme au plan du développement durable, ces cibles relèvent de la prospective et s'étendent donc au-delà du cycle immédiat de la présente stratégie.
- **Thème 2 : Réduire au minimum les effets sur l'environnement et la santé des opérations matérielles et des activités du Ministère.** Les actions entreprises sous ce thème visent non seulement à prendre en compte le développement durable dans nos activités quotidiennes, mais également à en tenir compte dans notre milieu de travail et surtout *dans nos façons de faire*. Ainsi, nous chercherons à mettre en application les pratiques que nous connaissons et adoptons généralement dans notre quotidien à la maison, à plus des quelques 750 immeubles et établissements de Santé Canada, à son parc automobile de plus de 600 véhicules, ainsi qu'à d'autres activités importantes réalisées à Santé Canada. En somme, il s'agit de diminuer l'empreinte écologique des actions et des activités de Santé Canada, contribuant par le fait même à l'atteinte des objectifs de l'administration fédérale tels qu'ils sont exposés à la politique sur l'*Écologisation des opérations gouvernementales* élaborée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en 2006.
- **Thème 3 : L'intégration du développement durable au processus décisionnel et aux méthodes de gestion et l'avancement du pilier social du développement durable.** Les cibles établies sous ce thème sont particulièrement axées sur l'intégration des trois piliers du développement durable — des considérations environnementales, socio-culturelles et économiques — dans les processus décisionnels et

administratifs du Ministère, de manière à s'assurer que la vision de Santé Canada en matière de développement durable se traduise concrètement dans les politiques, les plans, les programmes et les activités de Santé Canada. Ce thème met en relief l'incidence de notre situation sociale et culturelle sur nos perceptions et notre manière d'interagir avec le monde dans lequel nous vivons, et l'effet important que cela peut avoir sur la santé.

Le plan d'action mis de l'avant ci-après témoigne de l'engagement de Santé Canada à l'atteinte de ses objectifs en matière de développement durable et de santé dans le cadre de chacun des trois grands thèmes et des buts énoncés ci-dessus. Sous chaque thème, les engagements sont organisés par **objectif**, correspondant aux principaux enjeux inspirant la réalisation des six grands objectifs à long terme formulés par l'administration fédérale en matière de développement durable et des enjeux identifiés par Santé Canada (décrits notamment à la section 2 du présent

document). Pour chaque objectif on a fixé des **cibles**, précisant les engagements de Santé Canada se rapportant à la réalisation de l'objectif mentionné, puis un **énoncé des motifs** expliquant pourquoi il est important de viser cette cible, et enfin un énoncé des principaux **résultats attendus** faisant état des réalisations concrètes découlant de l'atteinte de la cible ainsi établie.

Les cibles illustrent des moyens par lesquels les politiques et programmes de Santé Canada, dans leur forme actuelle ou prévue, appuieront le développement durable au cours des trois prochaines années. Le ministre et le département conservent le pouvoir de modifier les cibles élaborées aux fins du présent rapport conformément à la politique du gouvernement.

Le tableau ci-dessous relève certaines activités proposées dans le cadre de la SDD IV en lien avec les enjeux décrits à la section 2. On retrouve à la section 5 ci-après une description plus exhaustive de ces activités et de plusieurs autres activités proposées dans le cadre de la stratégie.

Tableau 1 : Faits saillants de la SDD IV de Santé Canada		
Enjeu	Santé Canada s'engage à ...	Résultats attendus
THÈME 1 – Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains		
Air pur	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une réglementation interdisant l'utilisation de plomb dans les mèches de bougie. Travailler à la diminution des risques à la santé découlant de la pollution de l'air tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et à renforcer la sensibilisation à cet égard. Préparer des outils et du matériel de communication au sujet des répercussions potentielles des changements climatiques sur la santé. 	Réduire les risques à la santé humaine et au bien-être découlant de la mauvaise qualité de l'air.

<p>Eau propre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre, en collaboration avec Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), des initiatives visant à accroître la capacité technique des communautés des Premières nations en matière de gestion des réseaux d'aqueduc. • Élaborer et appliquer des plans de gestion de l'eau afin de diminuer les risques à la santé dans les systèmes de transport. • Améliorer la qualité de l'eau en veillant à éviter l'entrée du mercure des cliniques dentaires dans les eaux usées. • Soutenir l'élaboration de lignes directrices environnementales et sur la qualité de l'eau potable en ce qui a trait aux pesticides prioritaires. • Établir des stratégies pour régler les situations de contamination de l'eau potable et éviter qu'elles ne surviennent. • Mettre au point et assurer la mise à jour annuelle d'au moins cinq directives sur la qualité de l'eau en ce qui a trait à des contaminants spécifiques. • Coordonner l'élaboration et la mise en place d'outils appuyant l'action des ministères fédéraux chargés de l'approvisionnement en eau. 	<p>La qualité de l'eau potable et la gestion des eaux usées sont améliorées, comme dans les terres fédérales et les réserves des premières nations.</p> <p>Protection des écosystèmes marins et d'eau douce contre la contamination.</p>
--------------------------	---	--

<p>Communautés durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'amélioration continue de la gestion environnementale des établissements de santé chez les Premières nations. • Fournir des conseils sur l'élaboration des normes de rendement agroenvironnementales à connotation non réglementaire pour les pesticides. • Mettre à la disposition du public une base de données sur les ventes de pesticides à l'échelle régionale et faire rapport à ce sujet tous les ans. • Élaborer un indicateur des risques liés aux pesticides afin d'évaluer l'évolution des risques liés aux pesticides. • Mettre au point des mécanismes de sensibilisation et de participation pour que les Canadiens puissent fournir des informations au sujet de produits antiparasitaires. • Collaborer avec le Comité sur la gestion antiparasitaire et des pesticides afin d'harmoniser la classification des produits à usage domestique au Canada. • Fournir un soutien afin de favoriser la création de lieux sans fumée. • Concevoir du matériel de communication en matière de risque et mettre en place des stratégies de gestion du risque relativement à des substances prioritaires. • Effectuer des évaluations et la gestion des risques relativement aux nouvelles substances. • Élaborer des lignes directrices nationales sur l'évaluation environnementale des effets indésirables du bruit pour la santé. • Compléter les évaluations des substances prioritaires. • Aider les ministères fédéraux à évaluer et à atténuer les risques à la santé humaine liés aux sites contaminés sous responsabilité fédérale. 	<p>Les risques produits par des substances nocives et qui peuvent poser un danger à la santé des humains (de la population canadienne) ainsi qu'à la santé des écosystèmes sont réduits (incluant la remise en état des sites fédéraux contaminés).</p>
------------------------------------	--	---

<p>Salubrité des aliments</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les produits de santé naturels pour s'assurer que les ingrédients de ces produits ne comprennent pas d'ingrédients provenant d'espèces en voie de disparition. • Continuer à élaborer un cadre réglementaire se rapportant au Règlement sur l'évaluation environnementale et visant les nouvelles substances contenues dans les produits réglementés en vertu de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>, en établissant et convoquant un groupe de travail sur l'évaluation environnementale constitué d'intervenants et de représentants du gouvernement, afin de présenter des conseils stratégiques pour l'élaboration du Règlement sur l'évaluation environnementale. • Fournir des communications ouvertes et transparentes aux intervenants relativement à l'élaboration du Règlement sur l'évaluation environnementale. • Élaborer un cadre visant à améliorer la transparence et le processus réglementaire des nouveaux aliments. • Établir des politiques et des normes sur les propriétés nutritives des aliments. • Élaborer des stratégies d'intervention pour réduire l'exposition du public aux agents pathogènes prioritaires, sensibiliser davantage les consommateurs aux moyens d'éviter les risques, et actualiser les stratégies de gestion du risque pour limiter l'exposition des Canadiens à certains produits chimiques présents dans les aliments. • Modifier la réglementation sur les allergènes prioritaires. • Accélérer l'accès des producteurs à des produits antiparasitaires à risque réduit. 	<p>Accès à des produits de santé et à des aliments efficaces et sécuritaires, et accès à une information en vue de choix santé sains.</p> <p>Diminution du risque à la santé humaine lié à la consommation d'aliments insalubres.</p>
--------------------------------------	---	---

THÈME 2 : Réduire au minimum les effets sur l'environnement et la santé des opérations matérielles et des activités du Ministère.

<p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'atteinte des objectifs de l'ensemble de l'administration gouvernementale en matière d'achats écologiques, d'efficacité énergétique des bâtiments et d'écologisation du parc automobile par diverses actions, notamment : achat de carburant à mélange d'éthanol, effectuer des vérifications d'efficacité énergétique, former les employés sur les moyens qu'ils peuvent prendre pour contribuer à réduire les émissions de GES, et réaliser un projet pilote de modalités écologiques de transport pour se rendre au travail. 	<p>Diminuer l'empreinte écologique de Santé Canada découlant de l'exploitation de ses établissements et l'ensemble de ses activités.</p>
<p>Achats écologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'écologisation des achats en augmentant la proportion des ordinateurs et des écrans de norme Energy Star, améliorer le système de suivi des achats écologiques, et élaborer une politique sur l'utilisation responsable du papier. 	<p>Intégration des principes du développement durable aux plans, politiques, programmes et décisions dans le cadre d'une saine gouvernance.</p>
<p>Formation et sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et présenter du nouveau matériel destiné à la formation en matière de développement durable au sein du Gouvernement du Canada. • Augmenter la proportion de cours de formation offerts dans le cadre du programme d'apprentissage de Santé Canada et comprenant un module sur les responsabilités environnementales incombant aux employés. • Distribuer des trousse de sensibilisation sur le développement durable et la gestion environnementale aux postes d'infirmier partout au pays. • Mettre en oeuvre un programme de formation bisannuel à l'intention des responsables de la gestion des réservoirs de stockage de carburants. 	<p>Accroître la sensibilisation des employés de Santé Canada, des professionnels de la santé et de la population en général au sujet des liens entre la santé et le développement durable.</p>

THÈME 3 : L'intégration du développement durable au processus décisionnel et aux méthodes de gestion et l'avancement du pilier social du développement durable		
Intégration	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer par quel mécanisme le Ministère pourrait davantage favoriser l'avancement du pilier social du développement durable dans le cadre de l'intégration de ces principes à ses politiques et de la participation des intervenants à ces initiatives. • Réaliser un projet pilote visant à jumeler la mise en oeuvre des politiques et des programmes à une lentille écologique axée sur le développement durable. 	Intégration des principes du développement durable aux politiques, et incorporation des perspectives des intervenants externes aux orientations futures du Ministère en matière de développement durable.

5. Cibles du ministère

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains

La présence d'environnements sociaux et physiques sains est un facteur crucial dans le maintien et l'amélioration de la santé des Canadiens. La qualité de l'air et de l'eau, les changements climatiques, la gestion des pesticides, la sécurité des produits de santé et des aliments et l'accès aux soins de santé sont tous des facteurs qui affectent la santé et le mieux-être de tous. Il s'agit là de grands enjeux nécessitant la collaboration et la concertation continues avec nos partenaires et tous les intervenants si l'on veut réaliser des progrès à cet égard. S'inscrivant dans une perspective à long terme au plan du développement durable, ces cibles relèvent de la prospective et s'étendent donc au-delà du cycle immédiat de la présente stratégie.

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.		
1.1 Air pur		
Objectif – Réduire les risques pour la santé humaine et le bien-être causés par la qualité de l'air		
Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
Cible 1.1.1 D'ici septembre 2008, la mise en place d'une réglementation interdisant l'utilisation de plomb dans les mèches de bougie. (Objectif fédéral DD II)	Cette cible vise à retirer des produits de consommation néfastes contenant des matières toxiques libérées dans l'air durant leur utilisation prévisible.	Diminution des émissions de contaminants dans l'air et de l'exposition à ces contaminants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.		
1.1 Air pur		
Objectif – Réduire les risques pour la santé humaine et le bien-être causés par la qualité de l'air		
Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.1.2 Durant la période 2007-2010, Santé Canada travaillera à la diminution des risques à la santé découlant de la pollution tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, notamment en élaborant un processus d'évaluation risques/bénéfices des alternatives en matière de carburant, dans l'établissement de listes prioritaires pour l'évaluation des contaminants de l'air intérieur, et dans l'établissement de lignes directrices et d'objectifs en matière de qualité de l'air. (Objectif fédéral DD II)</p>	<p>Afin de s'acquitter de son mandat d'aider les Canadiens à garder et à améliorer leur santé tout en conservant et en améliorant la qualité du milieu naturel, le gouvernement fédéral doit adopter une approche proactive dans l'évaluation, la communication et la gestion des effets sur la santé et l'environnement de la pollution tant de l'air à l'intérieur qu'à l'extérieur.</p>	<p>Soutien et promotion de solutions favorisant l'assainissement de l'air.</p>
<p>Cible 1.1.3 Durant la période 2007-2010, Santé Canada travaillera à l'amélioration de la gestion et à la sensibilisation aux risques à la santé que représente la pollution de l'air tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, par la publication de fiches d'information, la finalisation de l'Indice de salubrité et de qualité de l'air et la poursuite de la conception d'un indicateur de salubrité de l'air. (Objectif fédéral DD II)</p>	<p>Afin de s'acquitter de son mandat d'aider les Canadiens à garder et à améliorer leur santé tout en conservant et en améliorant la qualité du milieu naturel, le gouvernement fédéral doit adopter une approche proactive dans l'évaluation, la communication et la gestion des effets sur la santé et l'environnement de la pollution tant de l'air à l'intérieur qu'à l'extérieur.</p>	<p>Soutien et promotion de solutions favorisant l'assainissement de l'air.</p>

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.

1.1 Air pur

Objectif – Augmenter la résistance à un climat changeant

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.1.4 Durant la période visée par la SDD IV, Santé Canada élaborera des outils et du matériel d'information, dont un sommaire de l'évaluation du changement climatique et de la vulnérabilité de la santé, afin de mieux préparer les Canadiens et les professionnels de la santé à composer avec les répercussions potentielles sur la santé liées au changement climatique. (Objectif fédéral DD II)</p>	<p>Les décideurs en matière de santé publique et les Canadiens en général sont préoccupés par les effets appréhendés des changements climatiques, notamment de leur impact sur la santé et le bien-être de la population. Or, ils ne disposent pas à l'heure actuelle de suffisamment d'informations au sujet de la portée et de l'ampleur des risques à la santé résultant de ces changements, de manière à pouvoir prendre des mesures efficaces afin de protéger la santé de la population.</p> <p>Afin que les organismes et ministères fédéraux, les administrations provinciales et territoriales, et les communautés de l'ensemble du pays soient en mesure de savoir comment gérer les risques liés aux changements climatiques, ils ont besoin d'informations pertinentes au sujet de la vulnérabilité de groupes spécifiques au sein de la population (les personnes âgées, les enfants, les personnes défavorisées, les personnes vivant en milieu nordique, etc.) ainsi qu'au sujet de l'efficacité des politiques et des programmes actuels visant à protéger la santé.</p> <p>Santé Canada est un chef de file au pays en matière de changement climatique et des enjeux de santé qui en découlent, notamment dans le milieu de la recherche et de l'élaboration de mesures d'adaptation. Afin de s'acquitter de son mandat d'aider les Canadiens à garder et à améliorer leur santé, de son mandat d'aider les Canadiens à garder et à améliorer leur santé tout en conservant et en améliorant la qualité du milieu naturel, Santé Canada travaille en étroite collaboration avec l'Agence de santé publique du Canada, entre autre grâce à sa participation à des comités et à des groupes de travail chargés d'étudier ces questions. De plus, Santé Canada fournit aux professionnels de la santé publique les plus récentes connaissances en matière de risques à la santé liés au changement climatique. Ces informations servent en outre aux décideurs chargés d'élaborer des politiques et des programmes pertinents.</p>	<p>Compréhension des impacts du changement climatique et atténuation de la vulnérabilité.</p>

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.**1.2 Eau propre****Objectif – Les gens ont accès à l'eau propre**

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.2.1 D'ici mars 2010, Santé Canada s'engage à ce que 525 responsables de la surveillance de la qualité de l'eau soient formés dans 700 collectivités des Premières nations avec des réseaux de distribution d'eau (par canalisations avec au moins cinq branchements, installations pour l'accès au public et réseaux de distribution par camion) à travers le Canada. (Objectif fédéral DD I)</p>	<p>Santé Canada, par l'entremise de la DGPSA, travaille en partenariat avec plus de 700 communautés des Premières nations situées au sud du 60° parallèle afin de veiller à un suivi adéquat de la qualité de l'eau potable. À défaut d'un tel suivi, des risques potentiels pour la santé provenant de contaminants inconnus dans l'eau pourraient avoir des conséquences néfastes sur la santé des communautés des Premières nations, dans une perspective de santé publique. Aussi, afin de s'assurer que les communautés des Premières nations aient un accès continu à de l'eau potable de qualité et de quantité suffisantes, il faut renforcer la capacité des Premières nations au plan de la surveillance de la qualité de l'eau. Ceci peut se faire notamment en procédant à la formation de responsables de la surveillance de la qualité de l'eau dans les communautés et en mettant en place des stratégies de sensibilisation de la population en matière de qualité de l'eau potable, en présentant des ateliers, des séances d'information, des événements spéciaux et des exposés à ce sujet.</p>	<p>Accès des Premières nations à de l'eau potable et salubre, de manière comparable aux autres communautés et collectivités au Canada.</p>
<p>Cible 1.2.2 À compter d'avril 2007, l'élaboration et la mise en oeuvre de plans de gestion de l'eau par Santé Canada afin de réduire les risques pour la santé des voyageurs. (Objectif fédéral DD I)</p>	<p>La qualité de l'eau potable dans les moyens de transport publics a fait l'objet du rapport publié en septembre 2005 par le Commissaire à l'environnement et au développement durable. On y relève en particulier certaines préoccupations relativement à la qualité de l'eau dans les avions.</p>	<p>Meilleure qualité de l'eau potable et des pratiques en matière de gestion de l'eau.</p>

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.

1.2 Eau propre

Objectif – Les gens ont accès à l'eau propre

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.2.3 D'ici mars 2010, Santé Canada s'engage à installer sinon à remplacer à 100 % les séparateurs de particules d'amalgame recommandés par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), dans les cliniques dentaires situées dans les collectivités des Premières nations, afin de recueillir le maximum d'alliages de mercure, d'assurer la prévention et d'en éviter l'entrée dans l'environnement par les eaux usées. (Objectif fédéral DD I)</p>	<p>Santé Canada est responsable de la prestation des soins de santé dentaire dans un grand nombre de communautés des Premières nations et inuites. Dans le cadre de ces services, des amalgames sont utilisés dans les travaux de restauration dentaire nécessités par la présence de caries. Les particules d'amalgames dentaires ont une teneur de 50 % en poids de mercure dans ces alliages. Bien que le lien entre les particules d'amalgame et la présence de la pollution au mercure n'ait pas encore été démontré, on sait qu'en récupérant le maximum d'alliages de mercure directement dans les cliniques dentaires permet de réduire sensiblement la quantité de mercure s'infiltrant dans l'environnement par les eaux usées, diminuant ainsi le risque de pollution de l'environnement à l'avenir. Les séparateurs de particules d'amalgame recommandés par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) font partie d'une catégorie d'appareils médicaux conçus de manière à pouvoir recueillir au moins 95 % des particules d'amalgame entrant dans les eaux usées en provenance des cliniques dentaires, ce qui permet de diminuer la quantité de particules et donc la masse totale d'amalgame entrant dans l'environnement par ces eaux usées.</p>	<p>L'entretien et, au besoin, le remplacement des séparateurs de particules d'amalgame recommandés par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), dans les cliniques dentaires situées dans les collectivités des Premières nations, afin de recueillir le maximum d'alliages de mercure, aidera à recueillir le maximum d'alliages de mercure et à réduire ainsi le risque de contamination de l'environnement à l'avenir.</p>
<p>Cible 1.2.4 D'ici 2010, Santé Canada, en collaboration avec Environnement Canada, soutiendra l'élaboration de lignes directrices environnementales et de lignes directrices sur la qualité de l'eau potable en ce qui a trait aux pesticides prioritaires. (Objectif fédéral DD I)</p>	<p>Dans le but d'appuyer une surveillance accrue des pesticides et de faciliter l'interprétation des résultats des mesures de surveillance, Santé Canada étudiera la nécessité de mettre au point et soutiendra, le cas échéant, l'élaboration de lignes directrices environnementales sur la qualité de l'eau potable en ce qui a trait aux pesticides posant le plus de risques à la santé des Canadiens et à la qualité de l'environnement.</p>	<p>Renforcement de la protection de la santé et de l'environnement.</p>

Thème 1 : Favoriser la création d’environnements sociaux et physiques sains.**1.2 Eau propre****Objectif – Les gens ont accès à l’eau propre**

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.2.5 Durant la période 2007-2010, Santé Canada élaborera et/ou mettra en oeuvre diverses stratégies, notamment un protocole national sur la contamination de l’eau et de mesures d’intervention en cas de maladie, afin d’aider à contrer et à prévenir la contamination de l’eau potable dans l’ensemble du pays, en particulier dans les petits réseaux d’aqueduc, dans les petites communautés rurales et en régions éloignées. (Objectif fédéral DD I)</p>	<p>Malgré les progrès réalisés dans la gestion de la qualité de l’eau potable au cours de la dernière décennie, certaines vulnérabilités persistent. On relève l’absence de données de référence et de mécanismes de communication en temps réel au sujet des maladies d’origine aquatique, en plus des obstacles à la communication d’informations pertinentes entre les diverses administrations et les communautés. Il y a lieu de mettre en place un mécanisme national, intégré et global de communications en matière de contamination de l’eau et des menaces potentielles à cet égard, en particulier dans les petites communautés rurales et en régions éloignées. La majorité des avis à l’effet de faire bouillir l’eau sont émis dans des communautés desservies par un petit réseau d’aqueduc. La problématique propre aux petits réseaux d’aqueduc a d’ailleurs été reconnue au niveau international, dont l’OMS et l’EPA aux États-Unis, et est considérée comme étant une question prioritaire. La présente cible contribue à l’atteinte d’un des objectifs du millénaire, soit de réduire de moitié le nombre de personnes n’ayant pas accès à de l’eau potable d’ici 2015. Le protocole et les modalités de notification portant sur la nécessité de faire bouillir l’eau constituent les premiers jalons dans la mise en place d’une démarche cohérente en vue de régler cette problématique.</p> <p>Il convient d’établir un mécanisme de collaboration entre les administrations gouvernementales et les communautés et au sein de celles-ci pour en arriver, dans un premier temps, à cerner les domaines dans lesquels il serait opportun de travailler en concertation au lieu de travailler à l’élaboration d’outils différents et de stratégies distinctes.</p> <p>Il faut en outre disposer d’informations pertinentes en vue de prendre les décisions qui s’imposent en temps opportun, soit par des programmes de suivi et de surveillance, le signalement d’incidents, etc.</p>	<p>Meilleure qualité de l’eau potable et des pratiques en matière de gestion de l’eau</p>

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.

1.2 Eau propre

Objectif – Les gens ont accès à l'eau propre

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.2.6 Durant la période visée par la SDD IV, Santé Canada mettra au point et assurera la mise à jour annuelle d'au moins cinq directives sur la qualité de l'eau en ce qui a trait à des contaminants spécifiques, se rapportant notamment à l'eau potable et à l'eau des plans d'eau utilisés à des fins récréatives. (Objectif fédéral DD I)</p>	<p>Au Canada, la responsabilité de veiller à assurer la salubrité de l'approvisionnement en eau potable est partagée entre les administrations fédérale, provinciales, territoriales, et municipales. Au quotidien, la responsabilité de l'approvisionnement en eau potable salubre à l'ensemble de la population revient aux gouvernements provinciaux et territoriaux alors que, règle générale, le déroulement quotidien des opérations des réseaux s'assainissement relève des municipalités.</p> <p>Afin de savoir si le plan de gestion de l'eau potable des différentes administrations fonctionne comme il se doit, Santé Canada joue un rôle de premier plan en ce qui touche les connaissances scientifiques en matière de qualité de l'eau et les recherches entreprises dans ce domaine. En partenariat avec les provinces et les territoires, Santé Canada s'acquitte de son mandat et fournit son expertise en vue de protéger la santé de tous les Canadiens en participant à l'élaboration des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada. Ces lignes directrices sont utilisées par toutes les administrations du pays et constituent le fondement de l'établissement des exigences en matière de qualité de l'eau potable partout au Canada.</p> <p>La clé d'un approvisionnement fiable en eau potable propre et salubre consiste à acquérir une compréhension exhaustive de l'approvisionnement en eau potable, de son origine jusqu'au robinet du consommateur. Santé Canada appuie et fait la promotion de l'élaboration de stratégies visant à assurer la protection des ressources hydriques de leur origine jusqu'au robinet. Cette approche préconisant des mécanismes de protection multiples et complémentaires pour assurer la qualité de l'eau potable témoigne de l'importance de protéger la qualité de l'eau à sa source, tout comme il importe de veiller à l'assainissement convenable de l'eau de consommation courante en vue de sa réutilisation afin de diminuer la consommation d'eau potable.</p>	<p>Meilleure qualité de l'eau potable et des pratiques en matière de gestion de l'eau</p>

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.		
1.2 Eau propre		
Objectif – Les gens ont accès à l'eau propre		
Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.2.7 À compter d'avril 2007, Santé Canada coordonnera l'élaboration et la mise en place d'outils appuyant l'action des ministères fédéraux chargés de l'approvisionnement en eau. (Objectif fédéral DD I)</p>	<p>Pour veiller à ce que les ministères et organismes fédéraux mettent en oeuvre et continuent à appliquer tous les éléments de diligence raisonnable exigés au plan de la gestion de l'eau potable, notamment l'évaluation des risques, l'inspection des sites, la mise en place de programmes de suivi et d'intervention, la formation, etc., il convient de réunir tous les intervenants afin de partager les solutions élaborées de part et d'autre, de disséminer les pratiques exemplaires, de valider les besoins prioritaires et de dégager les pistes de solution pouvant contribuer à satisfaire ces besoins.</p>	<p>Meilleure qualité de l'eau potable et des pratiques en matière de gestion de l'eau</p>

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.

1.3 Communautés durables

Objectif – Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein des collectivités

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.3.1 D'ici mars 2008, Santé Canada s'engage à promouvoir le développement durable et la gestion environnementale par la distribution d'une trousse de sensibilisation aux postes de soins infirmiers de tout le pays. (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>Si l'on veut promouvoir le développement durable et la gestion environnementale des postes de soins infirmiers, il faut sensibiliser les travailleurs de la santé à l'incidence de leurs gestes sur l'environnement et leur apprendre comment ils peuvent poser des gestes simples qui diminuent ces impacts. Leurs gestes auront donc une portée encore plus vaste, contribuant ainsi à accroître la viabilité des communautés dans leur ensemble.</p>	<p>Promotion du développement durable et de la gestion environnementale des postes de soins infirmiers, favorisant la sensibilisation et la compréhension des enjeux par les travailleurs de la santé et la viabilité des communautés dans leur ensemble.</p>
<p>Cible 1.3.2 D'ici mars 2010, Santé Canada, s'engage à avoir terminé l'évaluation des 16 sites nécessitant une enquête sur la contamination soupçonnée, aux hydrocarbures pétroliers de même que l'assainissement des 18 sites contaminés connus aux hydrocarbures pétroliers (en mars 2006); nous sommes responsables des établissements de santé dans les réserves. (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>Santé Canada, par l'entremise de la DGPSA, administre plus de 550 établissements de santé dans les réserves. Quarante-vingt-dix de ces établissements doivent présentement, en raison de leur éloignement, recourir au carburant diesel pour alimenter les fournaies procurant du chauffage, alors que 23 autres établissements de santé ont eu recours à ce type de carburant dans le passé. On sait par ailleurs que la contamination au diesel peut avoir des répercussions néfastes sur les poissons, le gibier et les sources d'eau dans ces régions. En procédant à l'évaluation et à la rémédiation des sites présentant une contamination aux hydrocarbures pétroliers, Santé Canada diminuera sa responsabilité financière à cet égard et contribuera à améliorer la qualité du milieu de vie et de travail dans les réserves.</p>	<p>L'évaluation et la rémédiation des sites dont la contamination aux hydrocarbures pétroliers est soupçonnée ou connue, diminuera le nombre de sites contaminés et améliorera l'état de l'environnement dans les réserves.</p>

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.

1.3 Communautés durables

Objectif – Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein des collectivités

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.3.3 D'ici mars 2010, Santé Canada s'engage à mener les évaluations environnementales des sites et les vérifications de la conformité environnementale de la phase un dans tous les centres de santé pour déterminer et évaluer les problèmes environnementaux dans le cadre d'une vaste campagne visant à réduire les risques environnementaux et sanitaires dans les établissements de santé. (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>Santé Canada a notamment le devoir de gérer et de diminuer les risques à la santé et à l'environnement liés aux établissements de santé. Grâce à l'évaluation environnementale des sites et aux vérifications de conformité environnementale, on peut établir si les pratiques actuelles ou antérieures en matière d'aménagement ont pu occasionner la dégradation environnementale de ces sites, en plus de fournir des informations précieuses sur l'état de chaque établissement au plan du respect de diverses exigences de nature environnementale. Par ailleurs, cela permettra d'établir les modalités à mettre en place afin d'apporter les correctifs qui s'imposent, le cas échéant, et d'améliorer la situation en fonction de l'atteinte de niveaux acceptables.</p>	<p>Dépistage, évaluation et réduction des risques environnementaux et sanitaires dans les établissements de santé, résultant en une diminution des risques dans leur ensemble et en une gestion soucieuse du développement durable.</p>
<p>Cible 1.3.4 D'ici mars 2010, 50% des 289 réservoirs de stockage de carburant diesel situés dans les 90 établissements de santé des réserves seront améliorés ou remplacés, conformément aux recommandations techniques applicables aux réservoirs fédéraux de stockage hors sol et souterrains d'hydrocarbures pétroliers et d'hydrocarbures pétroliers apparentés, en vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999</i>. (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>Santé Canada, par l'entremise de la DGPSA, administre plus de 550 établissements de santé dans les réserves. Quatre-vingt-dix de ces établissements doivent présentement, en raison de leur éloignement, recourir au carburant diesel pour alimenter les fournaies procurant du chauffage. Certains réservoirs nécessitent une mise à niveau, notamment en y ajoutant un dispositif de confinement secondaire. La mise à niveau ou le remplacement de ces réservoirs de stockage réduira en outre la possibilité de devoir consentir des sommes considérables à l'avenir pour réaliser des travaux de rémédiation.</p>	<p>La mise à niveau ou le remplacement des réservoirs de stockage de carburant diesel assure la conformité aux dispositions de la LCPE et diminue le risque de déversements, de fuites et des effets nocifs de tels incidents sur l'environnement.</p>

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.

1.3 Communautés durables

Objectif – Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein des collectivités

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.3.5 D'ici 2008, contribuer à l'Initiative nationale sur les normes agroenvironnementales (INNA) en fournissant des conseils sur l'élaboration des normes de rendement agroenvironnementales à connotation non réglementaire pour les pesticides (en collaboration avec AAC et EC). (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>La mise en place de normes d'exécution idéales constitue une mesure utile permettant d'évaluer la qualité environnementale dans un contexte agroalimentaire à l'échelle nationale, en y comparant les résultats des mesures de surveillance et de suivi observés dans ce domaine. L'idée consiste à élaborer des normes de rendement agroenvironnementales à connotation non réglementaire, compatibles à l'échelle nationale et judicieuses d'un point de vue scientifique. Ces normes devraient, à plus long terme, contribuer à l'atteinte d'objectifs environnementaux communs et partagés par tous.</p>	<p>Renforcement de la protection de la santé et de l'environnement.</p>
<p>Cible 1.3.6 L'ARLA mettra à la disposition du public une base de données sur les ventes de pesticides à l'échelle régionale au Canada d'ici 2009 et fera rapport à ce sujet à tous les ans. (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>La base de données sur les ventes fournira des données importantes relativement à l'exposition aux pesticides, contribuant notamment à la capacité de l'ARLA à évaluer les risques à la santé et à l'environnement et à élaborer des mesures d'atténuation. Les données recueillies permettront également d'effectuer un suivi des tendances en ce qui a trait à la diminution des risques et de l'efficacité des mesures mises en place à cet effet.</p>	<p>Une population, des intervenants et des responsables de la réglementation mieux informés au sujet de la vente de pesticides au Canada.</p> <p>Renforcement de la protection de la santé et de l'environnement.</p>
<p>Cible 1.3.7 L'ARLA élaborera un indicateur des risques liés aux pesticides (CaPRI) afin d'évaluer l'évolution des risques liés aux pesticides, tant à l'égard de la santé humaine que de la santé environnementale, d'ici 2010. (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>L'indicateur des risques liés aux pesticides permettra de mieux quantifier et analyser l'efficacité des mesures prises pour diminuer les risques et servira à éclairer le processus décisionnel dans l'élaboration de politiques visant à diminuer encore davantage les risques à la santé et à l'environnement.</p>	<p>Une population, des intervenants et des responsables de la réglementation mieux informés au sujet de l'efficacité des mesures visant à diminuer les risques liés aux pesticides.</p>

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.		
1.3 Communautés durables		
Objectif – Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein des collectivités		
Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.3.8 L'ARLA incitera les Canadiens à signaler les incidents mettant en cause des pesticides en mettant en place un mécanisme de signalement volontaire des incidents d'ici 2007. (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>Le signalement des incidents permet d'assurer un suivi des effets concrets de l'utilisation de pesticides après leur enregistrement, et constitue un outil efficace pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation. Le caractère volontaire du mécanisme de signalement permet aux individus de signaler tout incident dont ils ont connaissance et pouvant avoir un lien avec l'utilisation d'un produit antiparasitaire.</p>	<p>Renforcement de la protection de la santé et de l'environnement.</p>
<p>Cible 1.3.9 L'ARLA collaborera avec le Comité fédéral, provincial et territorial (FPT) sur la gestion antiparasitaire et des pesticides afin d'harmoniser la classification des produits ménagers au Canada d'ici 2008. (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>Cette classification facilitera l'interaction entre les fournisseurs de ces produits et les consommateurs afin de promouvoir une utilisation plus judicieuse des produits ménagers.</p>	<p>Une population mieux informée, résultant en un renforcement de la protection de la santé et de l'environnement.</p>
<p>Cible 1.3.10 Durant la période visée par la SDD IV, Santé Canada continuera à travailler avec ses partenaires afin de contribuer à accroître le nombre de lieux non-fumeurs au Canada. (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>Contribuer à accroître le nombre de lieux non-fumeurs et à favoriser la santé de la population en diminuant le nombre d'individus exposés de manière involontaire à la fumée secondaire.</p>	<p>Réduction des risques à la santé humaine découlant de l'exposition à des substances nocives.</p>

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.

1.3 Communautés durables

Objectif – Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein des collectivités

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.3.11 Santé Canada s'engage à élaborer de la documentation de communication des risques, à l'offrir publiquement sur le site Web de Santé Canada, en ce qui concerne environ quinze substances prioritaires chaque année, telles qu'elles auront été indiquées par les résultats ministériels liés à la catégorisation de la <i>LCPE</i> d'ici le 31 mars 2010. (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>Santé Canada a un important rôle à jouer dans la protection des Canadiens contre les risques à la santé de nature environnementale. Grâce à la catégorisation des substances existantes en vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> (1999), le Ministère procède à l'identification des risques potentiels à la santé humaine liés à l'exposition à ces substances. Une fois ces substances dûment identifiées, la gestion convenable des risques ainsi relevés exigera une démarche en deux temps, soit la mise au point d'une stratégie d'ensemble puis l'élaboration d'un plan de communications afin de fournir à la population et aux intervenants les outils dont ils ont besoin pour les protéger contre les risques à la santé découlant de l'exposition à ces substances libérées dans l'environnement. Cette cible, conjuguée à la cible 1.3.9, facilitera la mise en place d'une approche intégrée à la gestion des risques.</p>	<p>Réduction des risques à la santé humaine découlant de l'exposition à des substances nocives.</p>
<p>Cible 1.3.12 D'après les résultats du processus de catégorisation de la <i>LCPE</i>, Santé Canada lancera cinq stratégies de gestion des risques entre décembre 2006 et juillet 2007, ayant pour objectif de réaliser environ quinze stratégies de gestion des risques tous les ans d'ici 2010. (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>Santé Canada est chargée d'assurer la protection des Canadiens contre les risques à la santé de nature environnementale. Grâce à la catégorisation des substances existantes en vertu de la <i>LCPE</i>, le Ministère procède à l'identification des risques potentiels à la santé humaine liés à l'exposition de ces substances. Ceci permettra d'accélérer la conclusion des évaluations entreprises à cet égard, ce qui se traduira notamment par la nécessité de prendre un plus grand nombre de mesures liées à la gestion des risques, dont plusieurs seront assujetties à un calendrier rigoureux prescrit en vertu des dispositions de la <i>LCPE</i>. Les mesures prises dans le cadre de la gestion des risques nécessiteront une approche davantage multi-sectorielle, une plus grande souplesse et une participation précoce des responsables chargés de la gestion des risques à l'étape de l'évaluation des dossiers, et la mise en place de mécanismes systématiques en matière de gestion des risques.</p>	<p>Réduction des risques à la santé humaine découlant de l'exposition à des substances nocives.</p>

Thème 1 : Favoriser la création d’environnements sociaux et physiques sains.**1.3 Communautés durables****Objectif – Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein des collectivités**

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.3.13 Durant la période visée par la SDD IV, Santé Canada procédera à l'évaluation de nouvelles substances et à la gestion des risques liés à ces substances afin de diminuer le niveau d'exposition aux produits chimiques et produits biotechnologiques dangereux et dont on soupçonne qu'ils représentent un risque important à la santé des Canadiens ou à l'environnement. (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>L'évaluation de nouvelles substances et, le cas échéant, la gestion des risques liés à ces substances, notamment des produits issus de la biotechnologie et des substances contenues dans des produits visés par la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>, permettront de diminuer le niveau d'exposition aux produits chimiques et produits biotechnologiques dangereux et dont on soupçonne qu'ils représentent un risque important à la santé des Canadiens ou à l'environnement.</p>	<p>Réduction des risques à la santé humaine découlant de l'exposition à des substances nocives.</p>

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.

1.3 Communautés durables

Objectif – Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein des collectivités

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.3.14 Durant la période visée par la SDD IV, Santé Canada élaborera des lignes directrices nationales sur l'évaluation environnementale des effets indésirables du bruit pour la santé. (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>Santé Canada reçoit fréquemment des demandes de la part d'autorités réglementaires de leur fournir de l'expertise et des connaissances spécialisées dans le cadre d'évaluations environnementales réalisées dans le cadre de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)</i>. Ces renseignements doivent obligatoirement être disponibles en vertu des dispositions impératives de la <i>LCPE</i> à cet effet.</p> <p>Les projets assujettis à la <i>LCEE</i> ont le potentiel de produire des impacts importants au niveau du bruit, par exemple lors de la construction d'une route ou d'infrastructures de transport par rail ou par avion, ainsi que des projets d'aménagement en matière d'énergie ou de ressources naturelles. Ces projets sont tous importants pour assurer le développement et ils doivent faire l'objet d'une planification qui en assure le caractère durable, de manière à ce que la modification de l'environnement au niveau du bruit ne soit pas de nature à avoir d'importants effets néfastes pour la santé.</p> <p>En ce qui concerne les effets du bruit sur la santé, il importe d'élaborer des recommandations à portée nationale en raison de l'utilisation de divers critères et de diverses méthodes d'évaluation par les divers promoteurs et en raison des différentes politiques appliquées en la matière par les diverses administrations provinciales.</p> <p>Ces recommandations doivent favoriser une transparence et une efficacité accrues dans la réalisation des évaluations environnementales et en améliorer la qualité, de manière à accroître le niveau de confiance dans l'évaluation qui serait à l'effet que la modification du niveau de bruit en raison du projet n'est pas susceptible d'avoir des effets néfastes importants sur la santé.</p> <p>Une meilleure efficacité sera aussi utile aux fins de tous les intervenants et aidera à Santé Canada à s'acquitter de son mandat alors que le Ministère doit répondre à un nombre accru de demandes relatives à des évaluations environnementales où le niveau de bruit constitue l'un des enjeux.</p>	<p>Réduction des risques à la santé humaine découlant de l'exposition à des substances nocives.</p>

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.		
1.3 Communautés durables		
Objectif – Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein des collectivités		
Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.3.15 Santé Canada achèvera le dépistage d'environ 30 substances de niveau prioritaire élevé au plan de la santé et identifiées dans le cadre de la catégorisation LIS (Liste intérieure des substances), d'ici 2010. (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>Le dépistage et l'évaluation de ses éléments doivent être achevés relativement aux substances identifiées dans le cadre de la catégorisation exigée en vertu de la LCPE (1999).</p>	<p>Réduction des risques à la santé humaine découlant de l'exposition à des substances nocives.</p>
<p>Cible 1.3.16 Santé Canada fournira des services d'expertise aux ministères fédéraux dans le cadre du Plan d'action fédéral sur les sites contaminés (PAFSC) afin d'aider les ministères fédéraux à évaluer et à atténuer les risques à la santé humaine liés aux sites contaminés sous responsabilité fédérale jusqu'à la fin du programme en 2010. (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>Santé Canada (Division des sites contaminés) fournit de l'assistance technique au PAFSC et aux ministères fédéraux ayant des sites contaminés sous leur responsabilité, en fournissant des conseils, des recommandations et de la formation en matière d'évaluation des risques à la santé humaine et de la participation du public par voie de consultation en ce qui a trait aux sites fédéraux contaminés. Ceci implique en outre l'examen par les pairs de toutes les évaluations de risque préparés à l'égard de sites fédéraux contaminés.</p>	<p>Réduction des risques à la santé humaine découlant de l'exposition à des substances nocives.</p>
Objectif – Maintenir et encourager le bien-être social au sein des collectivités		
<p>Cible 1.3.17 Durant la période visée par la SDD IV, au moins un des bureaux régionaux de Santé Canada examinera l'opportunité de collaborer avec des organismes au palier provincial ou municipal à l'établissement de pratiques et d'initiatives en matière de développement durable. (Objectif fédéral DD IV)</p>	<p>Les communautés font de plus en plus l'objet des Discours du trône et les ministères et organismes fédéraux s'en préoccupent également de plus en plus (développement local, capacité de la communauté, etc.).</p> <p>Les communautés sont des lieux où entrent en jeu plusieurs intervenants.</p> <p>Il convient de mettre en commun l'expertise, les outils et les orientations des décideurs afin de veiller au développement durable des communautés.</p>	<p>Santé Canada participe au développement durable des communautés.</p>

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.

1.4 Protection de l'environnement et de la santé humaine

Objectif – Santé Canada s'engage à renforcer les partenariats relatifs à la santé, à l'environnement et au développement durable pour contribuer à des produits de santé plus sûrs pour les Canadiens

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.4.1 D'ici mars 2010, évaluer toutes (100 %) les présentations de produits de santé naturels pour s'assurer que les ingrédients de ces produits ne comprennent pas d'ingrédients provenant d'espèces en voie de disparition.</p>	<p>Pour des produits de santé naturels (PSN) qui contiennent des ingrédients figurant à la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES), le demandeur d'une licence de PSN doit détenir un permis d'importation de la matière première ou du produit fini avant qu'ils soient homologués pour la vente au Canada. On utilise également la liste des espèces mentionnées dans la <i>Loi sur les espèces en péril (LEP)</i> pour s'assurer que les ingrédients des PSN ne sont pas classés sous espèces sauvages disparues, en voie d'extinction ou menacées, ou que leur situation est inquiétante au Canada.</p>	<p>Des produits de santé plus sûrs pour les Canadiens.</p>
<p>Cible 1.4.2 Pendant la période de 2007 à 2010, élaborer un cadre réglementaire fondé sur les politiques et l'analyse technique des enjeux se rapportant à l'élaboration du Règlement sur l'évaluation environnementale visant les nouvelles substances contenues dans les produits réglementés en vertu de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> (p. ex. ibuprofène, naproxène, carbamazépine, gemfibrozil, etc.).</p>	<p>En vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999</i>, le cadre actuel pour les substances nouvelles ne convient pas à l'évaluation des risques environnementaux pour les substances nouvelles contenues dans les produits réglementés en vertu de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>.</p>	<p>Pour soutenir l'initiative sur l'impact environnemental, Santé Canada s'engage à entreprendre une évaluation des nouvelles substances contenues dans les produits réglementés en vertu de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> relativement à l'environnement et à la santé humaine, avant de les fabriquer ou de les importer au Canada.</p>

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.**1.4 Protection de l'environnement et de la santé humaine****Objectif – Santé Canada s'engage à renforcer les partenariats relatifs à la santé, à l'environnement et au développement durable pour contribuer à des produits de santé plus sûrs pour les Canadiens**

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.4.3 D'ici à mars 2007, établir et convoquer un groupe de travail sur l'évaluation environnementale constitué d'intervenants et de représentants du gouvernement, afin de présenter des conseils stratégiques pour l'élaboration du Règlement sur l'évaluation environnementale.</p>	<p>En vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999</i>, le cadre actuel pour les substances nouvelles ne convient pas à l'évaluation des risques environnementaux pour les substances nouvelles contenues dans les produits réglementés en vertu de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>.</p>	<p>Pour soutenir l'initiative sur l'impact environnemental, Santé Canada s'engage à entreprendre une évaluation des nouvelles substances contenues dans les produits réglementés en vertu de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> relativement à l'environnement et à la santé humaine, avant de les fabriquer ou de les importer au Canada.</p>
<p>Cible 1.4.4 Pendant toute la période 2007-2010, fournir des communications ouvertes et transparentes aux intervenants relativement à l'élaboration du Règlement sur l'évaluation environnementale par l'entremise du site Web de Santé Canada, des discussions du groupe de travail, des rapports écrits, etc.</p>	<p>En vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999</i>, le cadre actuel pour les substances nouvelles ne convient pas à l'évaluation des risques environnementaux pour les substances nouvelles contenues dans les produits réglementés en vertu de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>.</p>	<p>Pour soutenir l'initiative sur l'impact environnemental, Santé Canada s'engage à entreprendre une évaluation des nouvelles substances contenues dans les produits réglementés en vertu de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> relativement à l'environnement et à la santé humaine, avant de les fabriquer ou de les importer au Canada.</p>

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.

1.5 Salubrité des aliments

Objectif – Santé Canada s'engage à contribuer à assurer la salubrité des aliments en vente sur le marché canadien

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
Cible 1.5.1 D'ici mars 2010, élaborer un cadre pour améliorer la transparence et le processus réglementaire visant les nouveaux aliments, au moyen de la révision des lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux; et de l'élaboration et la prestation de séances de formation pour l'industrie et les producteurs de cultures sur la manière de rédiger les présentations de demande de nouveaux aliments.	Santé Canada s'engage à renforcer les partenariats relatifs à la santé, à l'environnement et au développement durable pour contribuer à des produits de santé plus sûrs pour les Canadiens.	Il faut améliorer la transparence et le processus réglementaire visant les nouveaux aliments en augmentant l'information accessible au public.
Cible 1.5.2 D'ici mars 2010, établir des politiques et des normes sur la qualité nutritionnelle des aliments (gras trans, enrichissement alimentaire, allégations relatives aux effets particuliers de certains produits sur la santé).	Santé Canada s'engage à assurer la sécurité des aliments sur le marché canadien en renforçant les partenariats, la recherche et la surveillance, la diffusion des renseignements, l'évaluation de risques et l'élaboration de politiques et de règlements.	Il faut améliorer la transparence et le processus réglementaire visant les nouveaux aliments en augmentant l'information accessible au public.
Cible 1.5.3 D'ici mars 2010, modifier le règlement sur la déclaration des allergènes prioritaires.	La modification proposée permettra de renforcer les exigences actuelles en matière de déclaration des allergènes, du gluten et des sulfites dans la liste des ingrédients des aliments préemballés.	Il faut améliorer la transparence et le processus réglementaire visant les nouveaux aliments en augmentant l'information accessible au public.

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.**1.5 Salubrité des aliments****Objectif – Santé Canada s'engage à contribuer à assurer la salubrité des aliments en vente sur le marché canadien**

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 1.5.4 D'ici mars 2010, continuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborer des stratégies d'intervention appropriées pour réduire l'exposition du public aux agents pathogènes prioritaires présents dans certains produits; • sensibiliser davantage les consommateurs aux moyens d'éviter les risques qui visent certains produits et les groupes vulnérables; • actualiser les stratégies de gestion du risque pour limiter l'exposition des Canadiens à certains produits chimiques présents dans les aliments. 	<p>Exposition réduite aux microorganismes pathogènes d'origine alimentaire, ce qui entraînera une plus faible incidence de maladies d'origine alimentaire au Canada. Cet objectif englobe aussi la réduction des risques pour la santé humaine associés aux aliments qui renferment des contaminants environnementaux et des produits chimiques issus de l'activité industrielle et agricole.</p>	<p>Une plus faible incidence de maladies d'origine alimentaire au Canada.</p>

Objectif – Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein des collectivités

<p>Cible 1.5.5 L'ARLA, en collaboration avec AAC, accélérera l'accès des producteurs à des produits antiparasitaires à risque réduit, comme les produits biologiques, les phéromones et autres produits à risque réduit, d'ici 2008.</p>	<p>L'accélération de l'accès à des produits antiparasitaires à risque réduit est une mesure importante visant à satisfaire les demandes à cet effet de certains groupes de consommateurs et d'utilisateurs de pesticides au Canada, et devrait résulter en une diminution des risques à la santé humaine et à l'environnement.</p>	<p>Renforcement de la protection de la santé et de l'environnement.</p>
---	--	---

Thème 2 : Réduire au minimum les effets sur l'environnement et la santé des opérations matérielles et des activités du Ministère

Santé Canada a sous sa responsabilité plus de 750 bâtiments et terrains, en plus d'occuper à titre de locataire environ 250 autres établissements partout au pays. Il s'agit notamment de laboratoires, de centres de soins de santé, de postes d'infirmier et d'hôpitaux, d'espaces à bureaux, d'entrepôts et d'autres établissements de ce type. De plus, le Ministère gère un parc automobile de quelques 540 véhicules.

Comme pour toute organisation de grande taille, les activités de Santé Canada ont certes un impact sur le milieu naturel :

production de déchets, achat de biens et de marchandises, consommation d'eau et d'énergie et émissions atmosphériques. Nos activités ont donc le potentiel d'affecter, directement ou indirectement, la santé des collectivités et des Canadiens dans l'ensemble du pays. À titre d'employés de Santé Canada, notre responsabilité à cet égard consiste à atténuer les répercussions négatives environnementales des activités du Ministère. Le thème 2 énonce les engagements de Santé Canada visant à atténuer les répercussions négatives de ses activités sur le milieu naturel, à adopter une attitude de « bon voisinage » et à promouvoir notre responsabilité sociale dans les communautés où les établissements de Santé Canada sont situés.

Thème 2 : Réduire au minimum les effets sur l'environnement et la santé des opérations matérielles et des activités du Ministère.

2.1 Parc automobile

Objectif – Améliorer le rendement environnemental des parcs de véhicules du gouvernement du Canada

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 2.1.1 D'ici mars 2010, réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par véhicule et par kilomètre. (Objectif fédéral DD III)</p>	<p>Le secteur du transport au Canada est responsable de 25 à 30 pour cent des émissions de GES du Canada. Le Gouvernement du Canada possède un parc automobile de quelque 26 000 véhicules. Le parc automobile de Santé Canada, comptant plus de 600 véhicules, peut contribuer à la diminution des émissions de GES en améliorant le rendement environnemental du parc automobile de Santé Canada, notamment en mettant graduellement à l'écart ses véhicules moins efficaces au plan de la consommation d'essence. En tenant compte de la rationalisation des parcs automobiles et de l'efficacité énergétique de nouveaux véhicules, Santé Canada exige la coopération de la gestion des directions générales afin de rencontrer les cibles émises dans la SDD IV. Cette coopération est requise car les décisions qui touchent le nombre de véhicules ainsi que leurs spécifications sont décentralisées.</p>	<p>Améliorer le rendement environnemental des parcs de véhicules du gouvernement du Canada et diminuer les émissions de GES et de polluants atmosphériques de son parc de véhicules.</p>
<p>Cible 2.1.2 Acheter un mélange d'essence à l'éthanol pour les véhicules du Ministère, lorsque cela est possible ou applicable. (Objectif fédéral DD III)</p>	<p>En achetant pour ses véhicules du carburant contenant un mélange d'essence à l'éthanol, Santé Canada pourra faire davantage d'économies d'énergie et diminuer les émissions de gaz à effet de serre.</p>	<p>Diminuer les émissions de GES et de polluants atmosphériques du parc de véhicules.</p>

Thème 2 : Réduire au minimum les effets sur l'environnement et la santé des opérations matérielles et des activités du Ministère.

2.2 Consommation d'énergie des établissements

Objectif – Optimiser la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie dans les immeubles fédéraux

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 2.2.1 D'ici mars 2008, Santé Canada s'engage à mener des vérifications relatives à l'énergie dans deux établissements de santé pour modéliser les flux d'énergie afin de déterminer des options d'économie d'énergie. (Objectif fédéral DD III)</p>	<p>Santé Canada, par l'entremise de la DGPSA, appuie plus de 550 établissements de santé assurant la prestation de soins de santé primaires dans les réserves. La réalisation des vérifications relatives à l'énergie contribuera à établir les endroits où des mesures d'économie d'énergie peuvent être envisagées dans les établissements de santé et s'il y a lieu de considérer des mesures efficaces en termes de coûts. Ceci favorisera une gestion globale viable et écologique de ces établissements de santé.</p>	<p>Le niveau de consommation énergétique sera établi et on pourra alors envisager des mesures d'économie d'énergie, permettant ainsi de diminuer la consommation d'énergie et favorisant une gestion globale viable et écologique de ces établissements de santé.</p>
<p>Cible 2.2.2 D'ici mars 2009, un plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les laboratoires sous la responsabilité de Santé Canada sera élaboré et mis en oeuvre. (Objectif fédéral DD III)</p>	<p>Le Gouvernement du Canada consomme une importante quantité d'énergie, notamment afin de chauffer, de climatiser, d'éclairer et d'approvisionner en électricité ses établissements, ces édifices contribuant dans une proportion de 81 % aux émissions de GES attribuables aux activités du Gouvernement du Canada en 2002-2003. La réduction des GES est un élément important dans la considération des enjeux liés à l'approvisionnement en énergie et aux effets néfastes des contaminants atmosphériques pour l'environnement.</p>	<p>Limiter les effets de nos activités sur les ressources naturelles en diminuant les émissions de gaz à effet de serre dans les laboratoires sous la responsabilité de Santé Canada.</p>

Thème 2 : Réduire au minimum les effets sur l'environnement et la santé des opérations matérielles et des activités du Ministère.

2.3 Achats

Objectif – L'application de la Politique d'achats écologique vise à contribuer aux objectifs environnementaux du gouvernement du Canada

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 2.3.1 Dès le 1^{er} avril 2007, Santé Canada augmentera le ratio des ordinateurs et des écrans Energy Star. (Objectif fédéral DD III)</p>	<p>À Santé Canada, les ordinateurs et écrans consomment beaucoup d'énergie. En augmentant le nombre d'ordinateurs et d'écrans à la norme Energy Star, Santé Canada peut diminuer sa consommation d'énergie par ordinateur et par écran, diminuant ainsi les émissions de GES émanant de ces appareils.</p>	<p>Diminution de la consommation d'énergie par ordinateur, diminuant ainsi les émissions de GES émanant de ces appareils.</p>
<p>Cible 2.3.2 D'ici mars 2010, tous les gestionnaires de matériel et le personnel chargé des achats participeront à une formation reconnue sur les achats écologiques offerte par TPSGC, l'EFPC ou tout autre ministère du gouvernement fédéral. (Objectif fédéral DD III)</p>	<p>En matière d'achats, la prise en compte des enjeux environnementaux est optimisée à l'étape de la planification. Les ministères, en adoptant une approche de gestion du cycle de vie, peuvent planifier l'achat de biens et de services ayant moins d'impact sur l'environnement, notamment en précisant comment utiliser ces biens et comment en effectuer l'entretien et en disposer. On peut optimiser les effets bénéfiques pour l'environnement en s'assurant que les gestionnaires de matériel et le personnel chargé des achats aient une formation reconnue sur les achats écologiques.</p>	<p>Augmentation des achats de biens et de services plus écologiques.</p>
<p>Cible 2.3.3 D'ici mars 2010, on intégrera des outils de suivi dans les systèmes existants (p. ex. SAP, etc) pour surveiller les achats écologiques. (Objectif fédéral DD III)</p>	<p>Le gouvernement fédéral est un acheteur important de biens et de services au Canada. Le 28 novembre 2005, le Gouvernement du Canada a annoncé sa nouvelle politique d'écologisation des achats (laquelle a pris effet en avril 2006) visant l'acquisition de biens et services plus écologiques et faisant ainsi progresser son initiative en visant l'écologisation des activités gouvernementales. En élaborant et en utilisant des outils de suivi des achats écologiques, Santé Canada veille à l'intégration des considérations de rendement environnemental au processus décisionnel de l'approvisionnement et peut assurer un suivi et un compte rendu de ses progrès dans l'acquisition de biens et de services écologiques.</p>	<p>Augmentation de la demande de biens et de services plus écologiques.</p>

Thème 2 : Réduire au minimum les effets sur l'environnement et la santé des opérations matérielles et des activités du Ministère.

2.4 Formation

Objectif – Intégration des principes du développement durable aux processus de gestion, aux décisions opérationnelles et aux plans, politiques et programmes de Santé Canada.

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 2.4.1 Santé Canada se joindra aux autres ministères gouvernementaux et à l'École de la fonction publique du Canada pour concevoir et présenter du nouveau matériel de formation sur le développement durable aux fins du Gouvernement du Canada d'ici décembre 2007. (Objectif fédéral DD VI)</p>	<p>La lentille DD aidera les analystes à mieux analyser la qualité des politiques envisagées. Cela favorisera une approche globale et à plus long terme à l'élaboration des politiques, en veillant à prendre en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales tôt dans le processus décisionnel, prenant ainsi en considération les « déterminants de la santé » dont il n'est pas toujours tenu compte dans le processus d'élaboration des politiques.</p>	<p>Terminer la conception du nouveau matériel de formation sur le développement durable et commencer à le présenter afin de renforcer la gouvernance rigoureuse de l'administration fédérale à cet égard et le processus décisionnel afin d'appuyer l'intégration des principes du développement durable.</p>
<p>Cible 2.4.2 Dès le 1^{er} avril 2007, augmenter le rapport des cours de formation actuels offerts par le Programme d'apprentissage de Santé Canada, qui comprendra un module sur les responsabilités environnementales incombant aux employés. (Objectif fédéral DD VI)</p>	<p>Il existe déjà des cours de formation offerts à Santé Canada et les employés y assistent en grand nombre. L'intégration d'un module de formation sur les responsabilités environnementales dans les cours offerts permettra d'augmenter le nombre d'employés qui sont au courant des diverses initiatives de Santé Canada et qui y participent activement.</p>	<p>Participation accrue des employés de Santé Canada aux initiatives du Ministère en matière de développement durable.</p>

Thème 2 : Réduire au minimum les effets sur l'environnement et la santé des opérations matérielles et des activités du Ministère.

2.4 Formation

Objectif – Intégration des principes du développement durable aux processus de gestion, aux décisions opérationnelles et aux plans, politiques et programmes de Santé Canada.

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 2.4.3 D'ici mars 2010, Santé Canada mettra en oeuvre un programme biennal de formation d'opérateur de réservoir de stockage de combustibles, qui sera dispensé par des installateurs ou des inspecteurs de réservoir de stockage de combustibles certifiés au personnel de 90 établissements de santé ayant de tels réservoirs dans les réserves en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Saskatchewan, en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve, afin d'assurer une réduction des risques de fuite accidentelle d'hydrocarbures pétroliers des réservoirs de stockage.</p>	<p>Santé Canada, par l'entremise de la DGPSA, administre plus de 550 établissements de santé dans les réserves. Quatre-vingt-dix de ces établissements doivent présentement, en raison de leur éloignement, recourir au carburant diesel pour alimenter les fournaises procurant du chauffage. Une formation adéquate permettra de s'assurer de diminuer la possibilité de l'occurrence de déversements ou de fuites dans l'environnement et d'éviter de consacrer des sommes considérables à des travaux de rémédiation. Depuis 2002, une formation en sécurité à l'intention des opérateurs de réservoir de stockage a été fournie à chaque année dans 29 communautés des Premières nations en Ontario, là où sont situés la plupart des réservoirs de stockage de carburant de Santé Canada.</p>	<p>Prestation d'une formation d'opérateur de réservoir de stockage de carburant, assurant la pratique de techniques convenables de manutention et de stockage des hydrocarbures pétroliers, résultant en une réduction des risques de fuite accidentelle d'hydrocarbures pétroliers des réservoirs de stockage et à l'amélioration de l'état de l'environnement dans les réserves.</p>

Thème 2 : Réduire au minimum les effets sur l'environnement et la santé des opérations matérielles et des activités du Ministère.

2.5 Voyages d'affaires

Objectif – Atténuer et réduire les émissions qui contribuent aux changements climatiques

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 2.5 D'ici mars 2010, Santé Canada s'engage à achever un projet pilote de transport locaux pour rationaliser les exigences liées aux voyages d'affaires locaux et améliorer la gamme de services de transport viables offerts par le Ministère. (Objectif fédéral DD III)</p>	<p>La mise en place d'un projet pilote de transport pour les voyages d'affaires locaux se conformera aux principes du développement durable en matière de transport et favorisera une meilleure planification et une meilleure gestion des déplacements et voyages d'affaires locaux. Le projet prendra en compte les principes du développement durable, les exigences et contraintes économiques ainsi que les besoins opérationnels et sociaux du Ministère et de ses employés. Un tel projet aura des effets positifs bien au-delà de la diminution des émissions de GES qui en résulteront.</p>	<p>Santé Canada diminue l'impact environnemental de ses activités et améliore la gamme de services de transport viables offerts par le Ministère.</p>

Thème 2 : Réduire au minimum les effets sur l'environnement et la santé des opérations matérielles et des activités du Ministère.

2.6 Gérance environnementale

Objectif – Encourager une utilisation responsable des ressources naturelles qui conservent et protègent la qualité de l'environnement

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 2.6 D'ici avril 2008, Santé Canada élaborera une politique pour l'utilisation responsable du papier et appuiera un plan d'action pour la mise en oeuvre à l'échelle du Ministère. (Objectif fédéral DD V)</p>	<p>L'élaboration d'outils et de processus appuyant l'utilisation responsable du papier dans les activités de Santé Canada peut augmenter le niveau de participation dans les activités favorisant la diminution du recours au papier et l'achat de papier plus écologique, favorisant d'autant l'utilisation écologique des ressources naturelles. Parmi les initiatives proposées à cette fin, signalons celles-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> • impression recto-verso comme étant l'option par défaut des postes de travail connectés aux imprimantes en réseau qui sont munies jusqu'à maintenant d'un duplexage • correspondance et les réponses des hauts-fonctionnaires aux demandes du public seront imprimées recto-verso sur du papier recyclé (30 % des fibres recyclées après consommation) • 20 % des documents envoyés pour consultation seront distribués en format électronique • 20 % des bureaux de première responsabilité (BPR) fourniront leurs documents à l'AIPR en format électronique • le personnel devra imprimer et photocopier les documents sous une forme recto-verso. 	<p>Réduction de la consommation de papier et augmentation de l'utilisation de papier ayant un contenu de fibres post-consommation (30 %).</p>

Thème 3 : L'intégration du développement durable au processus décisionnel et aux méthodes de gestion et l'avancement du pilier social du développement durable.

En prenant en compte et en intégrant les facteurs environnementaux, socio-culturels et économiques, le développement durable incite chacun à adopter une approche globale, systématique et pluridisciplinaire dans la prise de décisions et dans les méthodes de gestion. De plus, afin d'intégrer les considérations propres au développement durable à toutes les activités du Ministère, il convient d'examiner et, au besoin, de réviser les politiques, les plans, les programmes et les activités afin de s'assurer de leur cohérence avec les principes du développement durable. Il importe également de s'assurer que les nouvelles initiatives intègrent explicitement les principes et les pratiques en matière de développement durable. L'intégration cohérente du développement durable à nos pratiques résultera en des décisions plus judicieuses, traduisant ainsi la vision à long terme de Santé Canada en matière de développement durable.

Les cibles du thème 3 énoncent des stratégies et des outils destinés à favoriser l'intégration des principes du développement durable à la culture, aux méthodes, aux pratiques et aux politiques du Ministère. En procédant graduellement à l'intégration du développement durable dans nos pratiques, nos actions et nos façons de faire s'en retrouvent imprégnées, contribuant ainsi à élargir et à renforcer l'impact de nos gestes vers l'atteinte du développement durable.

Ce thème se concentre en particulier sur le volet social du développement durable. L'avancement du pilier social du développement durable passe notamment par la recherche, la discussion et la prise en compte plus large de ce volet du développement durable. Le milieu social et culturel peut avoir une incidence profonde sur la santé. Nos systèmes sociaux et culturels façonnent notre manière de percevoir le monde qui nous entoure et comment nous entrons en interaction avec celui-ci. À plus long terme, le développement durable peut dépendre autant de l'évolution des mentalités au plan social et culturel que des solutions à caractère scientifique ou technique.

Thème 3 : Intégrer les principes du développement durable au processus décisionnel et aux méthodes de gestion et l'avancement du pilier social du développement durable.

3.1 Intégration

Objectif – Santé Canada s'engage à intégrer le développement durable au processus décisionnel et aux méthodes de gestion afin de contribuer à la prestation efficace des programmes de Santé Canada.

Cible(s)	Énoncé des motifs	Résultats attendus
<p>Cible 3.1.1 D'ici la fin de 2008, Santé Canada mettra en place un projet pilote d'intégration de la lentille du développement durable à l'élaboration de politiques et de programmes spécifiques. (Objectif fédéral DD VI)</p>	<p>La lentille du développement durable est un outil destiné à favoriser l'intégration du développement durable au processus décisionnel, à la réflexion sur les orientations à long terme et à la reconnaissance de l'interdépendance entre les activités réalisées à l'échelle locale, régionale, nationale et mondiale. Il permet aux analystes des politiques, aux responsables de l'élaboration des programmes et aux responsables de la planification des activités de mieux évaluer la qualité des politiques et des programmes proposés. Le projet pilote comportera l'étape de sa prestation et de l'évaluation de la lentille en consultation avec des membres des équipes chargées de l'élaboration des politiques et de la planification des activités dans l'ensemble du Ministère. On examinera également, à travers cette lentille, les exigences et les contraintes en matière de planification stratégique et l'intégration stratégique du développement durable au processus de planification.</p>	<p>Renforcer le niveau d'intégration du développement durable à l'élaboration des politiques et dans la planification stratégique du Ministère.</p>
<p>Cible 3.1.2 D'ici la fin de 2008, Santé Canada présentera un atelier portant sur les aspects sociaux du développement durable afin de contribuer à la conception des orientations de la SDD V.</p>	<p>Le développement durable est une responsabilité partagée, exigeant la participation et la consultation d'une multitude d'intervenants. Reconnaissant qu'il s'agit là d'une responsabilité partagée, le gouvernement fédéral est résolument engagé à faire preuve d'ouverture et de transparence dans l'élaboration des politiques et des programmes intégrant les principes du développement durable. À cette fin, Santé Canada constituera un comité consultatif national sur le développement social durable afin de consulter les divers intervenants et de cerner avec eux les problématiques, les objectifs et les cibles en matière de développement durable.</p>	<p>Participer avec les divers partenaires et intervenants au perfectionnement des connaissances et à l'atteinte d'une meilleure compréhension des éléments propres au volet social du développement durable en fonction de leur relation avec les activités de Santé Canada.</p>

6. Vous êtes des agents de changement : la SDD IV et vous

Intégrer les principes du développement durable en milieu de travail

Nous savons tous ce que nous pouvons faire à la maison pour mettre de l'avant le développement durable. Le recyclage, le compostage, la réduction de notre consommation d'énergie, le recours à un minimum de marche à vide sont toutes des choses qui nous touchent ou dont nous avons entendu parler dans les campagnes publicitaires. Alors, comment pouvons-nous appliquer les principes du développement durable en milieu de travail ainsi qu'au sein du travail que nous effectuons à Santé Canada dans le cadre des politiques et des programmes ?

Souvent ce que nous faisons à la maison en ce qui a trait au développement durable est applicable en milieu de travail. Éteindre lumières et ordinateurs, réutiliser les contenants et imprimer recto verso sont des moyens qui visent à réduire l'impact écologique de nos bureaux et de notre travail dans le cadre des principes du développement durable. Le carré ci-dessous contient des conseils utiles sur ce que vous pouvez faire pour diminuer l'impact écologique au bureau. La SDD IV contient d'autres activités et cibles qui nous permettent d'intégrer les principes de développement durable en milieu de travail.

Le fait de partager les réalisations et les défis de compagnons de travail favorise et facilite l'apprentissage des principes de développement durable. Santé Canada offre plusieurs ateliers de formation portant sur les concepts de développement durable à tous ses employés. L'annexe E énumère plusieurs sites Web utiles mis à votre disposition et qui sont susceptibles de vous apporter plus d'information sur le développement durable. Le site *Outils de changement*, par exemple, présente des douzaines d'études de cas canadiens d'intégration des activités du développement durable dans le travail, à la maison et dans la communauté.

Le développement durable au bureau : conseils utiles

- Lors de vos réunions, utiliser la vaisselle et la coutellerie réutilisables des traiteurs
- Apporter des tasses de café réutilisables au travail ou aux réunions
- Imprimer et copier recto verso
- Éteindre son ordinateur lorsqu'on quitte pour la journée
- Éteindre les lumières lorsque vous quittez le bureau
- Utiliser la téléconférence autant que possible afin que les participants n'aient pas à se déplacer pour la réunion
- Apporter son repas dans des contenants réutilisables
- Réutiliser les fournitures de bureau (enveloppes, chemises, trombones)
- Participer au transport actif (marche, bicyclette, patins à roues alignées), prendre l'autobus ou faire du co-voiturage
- Séparer les matières recyclables des déchets et s'assurer d'en disposer convenablement
- Acheter des produits et services faciles à utiliser et socialement acceptables (comme les produits équitables, les produits « verts »)
- Lire le guide du développement durable à l'intention des gestionnaires des installations
- Discuter de projets de développement durable possibles pour le bureau avec votre coordonnateur du développement durable
- Lire la *politique d'écologisation des achats* et suivre ses directives dans l'attribution de tout contrat (<http://www.pwgsc.gc.ca/greening/text/proc-f.html>)
- Suivre le cours de formation sur l'évaluation stratégique environnementale (contacter le Bureau du développement durable à osd@hc-sc.gc.ca)
- Se familiariser avec les problèmes du développement durable en lisant l'information et les études à jour sur le web (voir l'annexe E : Liens utiles)
- Tenir des déjeuners-conférences et inviter le personnel local ou des chercheurs à parler de développement durable

Intégrer les principes du développement durable dans la planification et la prise de décision

Intégrer les principes de développement durable aux politiques, aux plans et aux programmes dans notre travail et dans la prise de décision quotidienne à Santé Canada constitue un plus grand défi que d'intégrer ces principes à la maison. Que votre tâche quotidienne consiste à diriger un bureau, à

administrer les finances ou à élaborer des politiques significatives en matière de santé, de nombreuses questions suscitées pourront vous aider à intégrer les principes de développement durable dans votre prise de décision:

En portant attention à ces questions au travail, vous remarquerez, avec le temps, que de considérer les principes du développement durable dans tout ce que vous faites deviendra seconde nature.

Questions sur la façon d'intégrer le développement durable dans vos décisions

1. Qu'est-ce que votre vision représente quant à ce que vous voulez accomplir au chapitre de vos activités et du développement durable?
2. Élaborez au sujet de quelques activités susceptibles de vous aider à réaliser votre vision?
3. Comment vos activités s'intègrent-elles dans « le grand portrait » (politiques ministérielles, sur le plan national et international)?
4. Quelles incidences (positives et négatives) pourraient-elles avoir sur l'état des conditions sociales, écologiques et économiques?
5. Quelles incidences (positives et négatives) vos activités pourraient-elles avoir sur l'équité et les disparités sociales?
6. Quelles sont les incidences de vos activités à long terme?
7. Quelles sont les incidences sur les lieux autres que celui où vous vous trouvez?
8. Y a-t-il des incidences cachées dont vous ne seriez peut-être pas conscient? Comment comptez-vous les découvrir?
9. Comment allez-vous minimiser les incidences négatives de vos activités et maximiser les positives, en tenant compte des considérations qui précèdent?
10. Comment les approches et les résultats de vos activités peuvent-ils être plus ouverts et accessibles à tous?
11. Que font d'autres groupes dans votre secteur? Y a-t-il là occasion de partenariat?
12. Comment votre approche encourage-t-elle la participation de tous les groupes pertinents? Comment améliorer cela?
13. Comment pouvez-vous communiquer efficacement les résultats de vos activités à tous les auditoires?
14. Comment pouvez-vous apprendre de votre expérience? Qu'est-ce qui a bien marché et qu'est-ce qui n'a pas bien marché? Que pouvez-vous améliorer pour vous aider à réaliser votre vision?

Comment mesurerons-nous les progrès accomplis ?

La SDD IV a été élaborée pour assurer un système de mesure du progrès qui soit simple et responsable. Chaque objectif et chaque cible est associé à un indicateur clair et mesurable qui, lorsque mesuré, dira si la cible a été atteinte ou non. Santé Canada a créé un outil de gestion interne de la base de données du développement durable permettant de suivre ces indicateurs et d'incorporer les renseignements recueillis dans des rapports de résultats. La base de données contient des renseignements sur l'atteinte des cibles, le rendement, l'état, les mesures correctives et les organismes responsables.

Les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs et des cibles dans le cadre de la SDD IV continueront à faire l'objet de rapports et seront communiqués de plusieurs façons, y compris :

- les rapports ministériels annuels sur les plans et les priorités;
- les rapports d'étape ministériels;
- les rapports d'étape de rendement interne de la stratégie de développement durable
- les rapports de rendement annuels.

Ces rapports sont disponibles sur le site de Santé Canada, www.hc-sc.gc.ca , ou vous pouvez contacter Santé Canada Publications au 1-866-225-0709 ou publications@hc-sc.gc.ca pour obtenir une copie imprimée.

7. Prochaines étapes

Notre engagement envers le développement durable et la santé ne prend pas fin avec la publication de la présente stratégie. La SDD IV constitue plutôt un point de départ, une référence, un guide destiné à orienter notre action pour les trois années à venir. Partant, chacun de nous est convié à prendre l'initiative, à aller encore plus loin, afin de contribuer à l'émergence d'un avenir durable et en santé. La SDD IV est donc un repère et un outil utile pour nous aider à y arriver. Chacun de nous peut donc s'assurer d'être, dès aujourd'hui, tant individuellement qu'en équipe, un moteur de changement.

Annexe A : Profil de Santé Canada

Un bon état de santé : voilà un objectif fondamental pour tous les Canadiens et Canadiennes. Tout le pays y gagne, tant au plan social qu'au plan économique, lorsque chacun jouit du meilleur état de santé possible. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement du Canada a confié au ministre fédéral de la Santé ainsi qu'à Santé Canada un très large mandat. Aussi, travaillant de concert avec ses divers partenaires, Santé Canada assure un rôle de premier plan dans plusieurs domaines, notamment :

- l'accès des Canadiens et des Canadiennes à des services de santé;
- le mieux-être des individus, par la promotion de la santé et la prévention des maladies;
- des produits de santé et des aliments plus sécuritaires;
- un milieu plus sain et des produits plus sécuritaires;
- une gestion et des programmes viables de lutte anti-parasitaire;
- des programmes et des services de santé viables pour les communautés des Premières nations et Inuits afin que ces personnes jouissent d'un état de santé comparable à celui des autres Canadiens; et
- l'amélioration de la santé des individus grâce à l'apport des technologies de l'information et des communications et à des décisions fondées sur des données probantes.

Le mandat du ministère est établi par la *Loi sur le ministère de la Santé*, le ministre de la Santé étant par ailleurs également responsable de l'administration de dix-huit autres lois. Santé Canada touche les vies de tous les Canadiens, tant par l'élaboration des politiques en matière de santé qu'en assurant la prestation de programmes et de services spécifiques.

Vision

Santé Canada s'est engagé à améliorer la vie de tous les Canadiens et à faire du Canada l'un des pays où les gens sont le plus en santé au monde, comme en témoignent la longévité, les habitudes de vie et l'utilisation efficace du système public de soins de santé.

Énoncé de mission

Aider les Canadiennes et les Canadiens à maintenir et à améliorer leur état de santé.

Objectifs

En travaillant en collaboration avec de nombreux partenaires afin de s'acquitter de sa mission, Santé Canada veille à :

- prévenir et réduire les risques pour la santé individuelle et pour l'ensemble de l'environnement;

- promouvoir des modes de vie plus sains;
- assurer des services de santé de haute qualité, efficaces et accessibles;
- intégrer au renouvellement du système de soins de santé des plans à long terme de prévention, de promotion et de protection de la santé;
- réduire les inégalités dans le domaine de la santé au sein de la société canadienne; et
- fournir de l'information sur la santé afin d'aider les Canadiennes et les Canadiens à prendre des décisions éclairées.

Grâce à un réseau de bureaux régionaux et à ses nombreux partenariats, le ministère contribue au maintien de systèmes de santé efficaces et viables permettant à au plus grand nombre possible de Canadiens de jouir d'une bonne santé toute leur vie durant. Le ministère est notamment voué à diminuer les inégalités au plan de l'état de santé des individus, en particulier chez les enfants, les adolescents, les aînés, et les peuples des Premières nations et Inuits.

Les rôles opérationnels de Santé Canada

Les employés de Santé Canada jouent des rôles clé dans les domaines de la promotion, de la protection et de l'amélioration de l'état de santé des Canadiens, aidant ainsi les autres intervenants qui travaillent dans le domaine.

- **Innovateurs** — À titre de ministère à vocation scientifique, les employés de Santé Canada innovent, mènent des activités scientifiques de pointe, font de la recherche éclairée sur les politiques et se consacrent à l'élaboration efficace de programmes et de services. En se tenant au courant des développements des maladies qui se produisent au plan mondial, Santé Canada a pu jouer un rôle de chef de file quant aux mesures prises au Canada lors de l'éclosion du SRAS, de l'ESB et du virus du Nil occidental.
- **Courtiers du savoir** — Grâce à la recherche, aux évaluations des risques et à la surveillance, Santé Canada offre un savoir aux Canadiens et à d'autres travailleurs dans le domaine des soins de santé pour leur permettre de faire des choix éclairés en ce qui concerne la protection de la santé. De plus, le Ministère surveille et effectue des recherches sur les menaces dans le domaine de la santé que des facteurs environnementaux comme les substances toxiques, la pollution de l'air et de l'eau, les changements climatiques et d'autres menaces présentent pour la santé. Ce travail favorise la prise de décisions et l'élaboration de politiques judicieuses à tous les niveaux afin de réduire les risques pour la santé.
- **Facilitateur** — Dans tous les domaines de programmes, Santé Canada réunit les intervenants et fournit également de l'information, de la recherche et de la formation. Le travail de Santé Canada permet aux Canadiens de se tenir au courant et de se mettre à jour concernant les questions qui touchent leur état de santé.
- **Administrateurs et coordonnateurs** — Santé Canada, par la *Loi canadienne sur la santé*, protège les soins de santé financés par l'État et garantit l'accès universel aux services nécessaires. Les vastes responsabilités en vue de l'application des règlements du Ministère à protéger les Canadiens et à promouvoir la santé et l'étendue de la sécurité vont des médicaments sur ordonnance et des vaccins aux substances toxiques, des stimulateurs cardiaques aux produits de santé naturels et aux aliments, des biens de consommation aux pesticides.

- **Partisan de la transparence** — Toutes les activités à Santé Canada, depuis l'évaluation des produits en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* jusqu'à la réglementation et à l'approbation de milliers de produits, s'effectent de façon transparente. Santé Canada est déterminé à répondre de ses résultats devant les Canadiens. Le public a eu l'occasion de participer à des consultations sur les grandes initiatives de réglementation, comme la nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires*, et continuera d'être consulté sur d'autres sujets, comme le prévoit le cadre des consultations du Ministère.

Concertation avec la population et ses partenaires

Santé Canada travaille en concertation avec la population canadienne en préconisant la consultation et la participation du public, ainsi que la collaboration avec ses partenaires : les provinces et territoires, les communautés des Premières nations et les Inuits, les associations professionnelles, les associations de consommateurs, les universités et instituts de recherche, les organismes internationaux, les organismes bénévoles, et divers ministères et organismes du gouvernement fédéral.

Souplesse dans une conjoncture en constante évolution

Santé Canada est bien au fait des divers facteurs qui façonnent la conjoncture en santé publique, dont ceux-ci qui influent en particulier cette évolution constante :

- une préoccupation accrue de la part de la population en général au sujet des questions de santé, et la demande qui s'ensuit afin d'obtenir des renseignements et des soins de santé dans les meilleurs délais;
- l'évolution des tendances démographiques, ajoutant aux contraintes en matière de services de santé;
- la cadence rapide des avancées scientifiques, constituant autant des avantages que des pressions sur le système de santé;
- une migration mondiale accrue et un nombre croissant de déplacements, ainsi que des tendances au plan du commerce mondial qui ajoutent aux défis en matière de santé; et
- la nécessité de la transparence du processus décisionnel et de l'imputabilité des décideurs.

Dans ce contexte en constante évolution, Santé Canada veille à maintenir la souplesse dans ses activités, l'affectation judicieuse des ressources limitées dont elle dispose, et la réponse qu'elle apporte à ces divers enjeux.

Annexe B : Politique de développement durable de Santé Canada

La mission de Santé Canada est d'aider la population canadienne à maintenir et à améliorer son état de santé. La poursuite de cette mission est essentielle au développement d'une société canadienne viable. Chaque activité planifiée et entreprise par Santé Canada doit tenir compte de cette mission et du concept de la durabilité. En outre, Santé Canada compte également veiller à ce que tous les membres du personnel aient un rôle à jouer dans l'avancement du développement durable. C'est pourquoi il s'engage à ce que les objectifs et les efforts de son personnel soient orientés vers l'accomplissement de cette mission par des moyens durables sur les plans environnemental, social, culturel et économique, à court et à long terme.

Date d'entrée en vigueur : Cette politique est entrée en vigueur en décembre 2000, après avoir été approuvée par le Comité exécutif du Ministère (CEM).

Contexte de la politique

Le gouvernement du Canada a signé la Déclaration de Rio de Janeiro de 1992 et le Canada a approuvé le programme *Action 21* établi lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et dont le principe initial établissait que : « L'être humain constitue la préoccupation centrale en ce qui a trait au développement durable. Il a le droit de mener une vie saine et productive, en harmonie avec la nature. »

Santé Canada reconnaît que le développement durable est essentiel au maintien et à l'amélioration de la santé à long terme et que la satisfaction des besoins en santé de la génération actuelle de Canadiens ne doit pas compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Santé Canada a reçu le mandat par le législateur de s'occuper des déterminants de la santé et d'incorporer les principes et les pratiques de développement durable dans ses travaux.

Le Canada a modifié la *Loi sur le vérificateur général* en 1995, afin qu'elle oblige tous les ministères à élaborer une stratégie de développement durable tous les trois ans et à présenter un rapport annuel au Parlement sur les progrès réalisés à cet égard.

Santé Canada a présenté sa première stratégie de développement durable en 1997 et s'est engagé à mettre en œuvre les principes et les pratiques du développement durable dans le cadre de ses politiques, de ses plans et de ses programmes.

Le Commissaire à l'environnement et au développement durable a demandé que la politique de développement durable de chaque ministère soit formulée clairement.

Par l'application de cette politique, Santé Canada vise à orienter ses gestionnaires et ses employés pour parvenir à la mise en œuvre efficace des principes et des pratiques du développement durable.

Objectif de la politique

S'assurer que la législation, les règlements, les politiques, les plans, les programmes et les opérations matérielles de Santé Canada appuient et stimulent l'engagement du gouvernement à l'égard du développement durable et contribuent, dans la mesure du possible, à faire progresser les principes de développement durable.

Principes directeurs

Responsabilité partagée — Le développement durable est une responsabilité partagée entre les ministères et les organismes fédéraux et entre les autres ordres de gouvernement, le secteur privé, les organismes bénévoles et communautaires et la population canadienne. Santé Canada s'engage donc à travailler en partenariat en matière de développement durable.

Approches intégrées — Réaliser des progrès à l'égard du développement durable exige des approches intégrées pour l'élaboration de politiques, la planification et la prise de décision - des approches qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux, culturels et économiques ainsi que d'une démarche préventive. Santé Canada s'engage à prendre ces facteurs interdépendants en considération dans le cadre de toutes ses activités et à s'assurer que les avantages du développement durable sont optimisés.

Équité — Le développement durable exige une répartition équitable des coûts et des avantages, y compris l'équité au Canada, auprès de différentes nations et entre les générations. Santé Canada s'engage à évaluer les coûts et les avantages sur les plans environnemental, social, culturel et économique de ses décisions et de ses activités.

Responsabilité — La responsabilité liée à la réalisation de progrès pour le développement durable doit être clairement définie, et intégrer la notion que le développement durable est une responsabilité partagée. Santé Canada s'assurera que les responsabilités liées à ses engagements envers le développement durable sont clairement attribuées et surveillées.

Amélioration constante — Il est nécessaire de disposer d'une approche basée sur une amélioration progressive constante pour avancer en matière de développement durable. Santé Canada s'appuiera sur son expérience et intégrera les pratiques exemplaires à ses travaux pour réaliser un développement durable à long terme.

Exigences de la politique

Santé Canada doit :

- préparer ou mettre à jour une stratégie de développement durable et la présenter à la Chambre des communes sur une base triennale, conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général*;
- rédiger un rapport annuel sur les progrès réalisés en regard des engagements contenus dans la stratégie;

- intégrer les principes et les pratiques du développement durable à l'ensemble des processus de planification ministériels, de même qu'aux processus de planification des directions générales, des régions et des organismes, tel que précisé dans ses stratégies de développement durable;
- prendre en considération tous les facteurs environnementaux, sociaux, culturels et économiques au moment de l'élaboration ou de la modification des lois, des règlements, des politiques et des programmes et s'assurer de la conformité à la directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (Agence canadienne d'évaluation environnementale, 1999);
- mettre en œuvre les principes et les pratiques du développement durable dans le cadre de ses programmes, y compris le système ministériel de gestion environnementale, d'une manière qui soit en accord avec les critères de gestion de l'Organisation internationale de normalisation, tels que définis dans ISO 14001 et 14004;
- élaborer et mettre en œuvre des stratégies axées sur l'enseignement des notions de développement durable aux employés et l'intégration de la présente politique et d'autres renseignements liés au développement durable aux initiatives ministérielles de formation et de communication;
- tenir compte des principes et des pratiques de développement durable au moment de l'élaboration de contrats, de subventions, d'accords de contribution et de transfert à des organismes et à des particuliers de l'extérieur;
- se conformer à toutes les lois, les politiques et les autres exigences qui ont un lien pertinent avec sa stratégie de développement durable et son obligation de progresser vers le développement durable; et
- évaluer la contribution et les qualités de dirigeants de ses gestionnaires en matière de développement durable.

Application

La présente politique s'applique à toutes les directions générales, à toutes les régions et à tous les organismes de Santé Canada.

Rôles et responsabilités

Le sous-ministre doit veiller à ce que Santé Canada adopte les principes et les pratiques du développement durable, élabore et mette en œuvre une stratégie de développement durable sur une base triennale et présente annuellement des rapports sur les progrès réalisés en regard des objectifs liés au développement durable, dans le Rapport ministériel sur le rendement.

Le sous-ministre adjoint, Direction générale des milieux sains et de la sécurité des consommateurs, assure la coordination des politiques et des stratégies de développement durable à Santé Canada et préside le comité de direction ministériel sur le développement durable.

Le comité de direction ministériel sur le développement durable fournit des conseils au Comité exécutif du Ministère au sujet des politiques et des initiatives en ce qui a trait à la mise en œuvre du développement durable à Santé Canada.

Les SMA de directions générales, les directeurs exécutifs d'organismes et les directeurs généraux régionaux sont responsables de l'application de la présente politique au sein de leurs directions générales, de leurs régions et de leurs organismes respectifs.

Les directeurs généraux sont responsables d'examiner les politiques, les plans et les programmes dans leur domaine de responsabilité, afin de veiller à ce qu'ils aient été élaborés en tenant bien compte des principes et des pratiques du développement durable. Ils doivent également fournir des objectifs de développement durable et des déclarations sur les progrès réalisés.

Le Bureau du développement durable est responsable de la coordination et de l'élaboration de la stratégie de développement durable. Il coordonne également la mise en œuvre, la formation et la communication liées au développement durable au nom du Ministère.

Rapports et surveillance

Le Bureau du développement durable coordonnera la rédaction des rapports d'étape relatifs à la stratégie de développement durable du Ministère exigés en vertu de la Loi sur le vérificateur général, de même que de la cueillette de renseignements pour les besoins du Rapport ministériel sur le rendement.

Le Bureau du développement durable, de concert avec les vérificateurs, présentera au Comité exécutif du Ministère un rapport annuel sur la mise en œuvre de la présente politique. Les SMA, les DGR et les directeurs exécutifs devront fournir des renseignements au Bureau du développement durable, afin de faciliter la rédaction du rapport.

Le Comité exécutif du Ministère effectuera des révisions de la politique, au besoin, à la suite de l'examen du rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique et en fonction de l'engagement du Ministère à l'égard du principe de l'amélioration constante.

Date d'entrée en vigueur

La présente politique est entrée en vigueur en décembre 2000, après avoir été approuvée par le Comité exécutif du Ministère.

Renseignements

Toute demande de renseignements sur la présente politique doit être adressée au Bureau du développement durable.

Annexe C : Résultats stratégiques et cibles de la SDD de Santé Canada

La SDD IV vise à assurer l'intégration harmonieuse des actions et des cibles aux programmes, politiques et résultats stratégiques établis par Santé Canada. Le tableau ci-après décrit plus précisément le lien entre les actions prévues à la SDD IV en fonction des quatre résultats stratégiques de Santé Canada.

Résultats stratégiques de Santé Canada	Actions prévues à la SDD IV en lien avec les objectifs stratégiques de Santé Canada	Cibles
1. Amélioration des connaissances afin de répondre aux priorités en matière de santé et de soins de santé	Distribution de trousse de sensibilisation aux postes d'infirmier partout au pays, réaliser des programmes de sensibilisation et de communications au sujet des pesticides, et disséminer l'information sur les risques relativement aux substances prioritaires	1.3.1, 1.3.5, 1.3.6, 1.3.8, 1.3.11
2. Accès à des produits de santé et à des aliments sécuritaires ainsi que des informations sur des choix santé	Améliorer la qualité de l'eau en favorisant l'accès pour les voyageurs à un système d'eau potable dans les transports en commun Améliorer la sécurité alimentaire et des produits de santé grâce aux mesures suivantes : élaborer et évaluer la gestion des risques liés aux nouveaux aliments; élaborer la réglementation en matière d'évaluation environnementale visant les nouvelles substances dans les produits réglementés en vertu de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> ; et élaborer un cadre, en vertu de l'initiative sur la réglementation intelligente, pour améliorer la transparence et le processus réglementaire concernant les nouveaux aliments	1.2.2 1.4.2, 1.5.1, 1.5.2

Résultats stratégiques de Santé Canada	Actions prévues à la SDD IV en lien avec les objectifs stratégiques de Santé Canada	Cibles
<p>3. Réduction des risques pour la santé et pour l'environnement causés par des substances et des produits réglementés, et promouvoir des milieux de vie et de travail plus sains</p>	<p>Améliorer la qualité de l'air par la mise en place d'une réglementation interdisant l'utilisation de plomb dans les mèches de bougie</p> <p>Améliorer la qualité de l'eau grâce aux mesures suivantes : éviter l'entrée du mercure des cliniques dentaires dans les eaux usées; réaliser une évaluation de risque des pesticides; et établir des indices de référence et de viabilité visant l'utilisation des pesticides</p> <p>Promouvoir la durabilité des communautés, par l'évaluation et la rémédiation des établissements sous la responsabilité de Santé Canada; la rénovation des réservoirs d'hydrocarbures; le soutien à l'établissement de lieux de travail et d'espaces sans fumée; la mise en place de stratégies de gestion du risque; et l'élaboration de critères d'évaluation des effets du bruit sur la santé et le bien-être</p> <p>Atténuer l'empreinte des activités de Santé Canada en : achetant un mélange d'essence à l'éthanol pour ses véhicules; effectuant des évaluations de rendement énergétique; formant les employés sur les méthodes permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre; et en réalisant un projet pilote en application d'un plan de transport durable à l'intention de ses employés</p>	<p>1.1.1</p> <p>1.2.3, 1.3.5, 1.3.7</p> <p>1.3.2, 1.3.3, 1.3.4, 1.3.10, 1.3.13, 1.3.14</p> <p>2.1.1, 2.1.2, 2.2.1, 2.2.2, 2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.4.1, 2.4.2, 2.4.3, 2.5, 2.6</p>
<p>4. Meilleurs résultats en matière de santé et réduction des inégalités en santé entre les Premières nations et Inuits et les autres Canadiens</p>	<p>Accroître la capacité technique des communautés des Premières nations en matière de gestion des réseaux d'aqueduc; augmenter la sensibilisation à la gestion environnementale; rénover les réservoirs d'hydrocarbures des établissements de santé situés dans les communautés des Premières nations</p>	<p>1.2.1, 1.2.3, 1.3.1, 1.3.2, 1.3.4</p>

Cadre stratégique de la Direction générale des produits de santé et des aliments 2004–2007

D'autres liens peuvent être rattachés à la Direction générale des produits de santé et des aliments par l'intermédiaire de liens à l'égard de leur cadre actuel de référence de la planification stratégique.

Stratégies de la Direction générale des produits de santé et des aliments (DGPSA)	Résultats attendus	Actions dans la SDD IV en lien avec les stratégies de la DGPSA	Cibles
1. Transformer notre efficience, notre efficacité et notre réactivité en tant qu'organisme de réglementation.	<p>Transformation des processus réglementaires. Plate-forme réglementaire pour le XXI^e siècle.</p> <p>Collaboration élargie avec les organismes internationaux.</p> <p>Amélioration des partenariats nationaux.</p> <p>Innovation améliorée en santé.</p>	<p>Évaluer toutes les présentations de produits de santé naturels pour s'assurer que les ingrédients de ces produits ne comprennent pas d'ingrédients provenant d'espèces en voie de disparition.</p> <p>Poursuivre l'élaboration du Règlement sur l'évaluation environnementale visant les nouvelles substances contenues dans les produits réglementés en vertu de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>.</p> <p>Modifier la réglementation visant la notification des allergènes prioritaires.</p>	<p>1.4.1</p> <p>1.4.2 1.4.3</p> <p>1.5.3</p>
2. Donner des informations faisant autorité pour que les Canadiens et les Canadiennes fassent des choix sains et prennent des décisions éclairées	<p>Information utile et crédible fondée sur des données probantes.</p> <p>Amélioration de la sensibilisation du public aux choix sains.</p> <p>Conditions de soutien.</p> <p>Communications stratégiques et coordonnées.</p>	<p>Établir des politiques et des normes dans le cadre de l'initiative sur la réglementation intelligente, notamment des politiques sur la qualité nutritionnelle des aliments.</p> <p>Fournir des communications ouvertes et transparentes aux intervenants relativement à l'élaboration du Règlement sur l'évaluation environnementale par l'entremise du site Web de Santé Canada, des discussions du groupe de travail, des rapports écrits, etc.</p> <p>Élaborer des stratégies d'intervention pour réduire l'exposition du public aux agents pathogènes prioritaires, sensibiliser davantage les consommateurs aux moyens d'éviter les risques, et actualiser les stratégies de gestion du risque pour limiter l'exposition des Canadiens à certains produits chimiques présents dans les aliments.</p>	<p>1.5.2</p> <p>1.4.4</p> <p>1.5.4</p>

Stratégies de la Direction générale des produits de santé et des aliments (DGPSA)	Résultats attendus	Actions dans la SDD IV en lien avec les stratégies de la DGPSA	Cibles
<p>3. Augmenter notre réactivité face à la santé publique et faire preuve d'une plus grande vigilance relativement à la sécurité et à l'efficacité thérapeutique.</p>	<p>Responsabilités partagées avec les intervenants concernant l'amélioration de la gestion du risque et des communications.</p> <p>Amélioration des évaluations fondées sur la recherche et la surveillance.</p> <p>Amélioration de la surveillance après la mise en marché de la sécurité et de l'efficacité thérapeutique.</p> <p>Conformité et application efficaces.</p> <p>Rôle intégré dans le système de santé.</p>	<p>Élaborer et mettre en oeuvre un cadre qui accélère le rythme de l'examen des présentations pré-vente, pour permettre un accès plus rapide aux produits alimentaires nouveaux.</p>	
<p>4. Améliorer notre transparence, notre ouverture et notre responsabilisation afin de renforcer la confiance du public et les relations avec les intervenants.</p>	<p>Augmentation de la responsabilisation du public.</p> <p>Augmentation de la transparence.</p> <p>Amélioration de l'ouverture.</p>	<p>Élaborer un cadre, en vertu de l'initiative sur la réglementation intelligente, pour améliorer la transparence et le processus réglementaire concernant les nouveaux aliments, notamment au moyen de la révision des lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux, et de l'élaboration et la prestation de séances de formation pour l'industrie et les producteurs de cultures sur la manière de rédiger les présentations de demande de nouveaux aliments.</p>	1.5.1

Annexe D : Complémentarité des éléments de la stratégie de l'Agence de santé publique du Canada

L'Agence de santé publique du Canada (l'ASPC) a été constituée en 2004, avec le mandat d'assumer la direction des efforts de l'administration fédérale et des actions à caractère pancanadien en matière de prévention des maladies et des blessures ainsi qu'au plan de la promotion et de la protection de la santé publique, tant au pays qu'à l'échelle internationale. L'action de l'ASPC et de Santé Canada est axée sur les mécanismes en vertu desquels les principaux déterminants de la santé (en lien avec les piliers économique, social et environnemental du développement durable) interagissent et influent sur l'objectif ultime consistant en l'atteinte d'un état de santé durable par les Canadiens et les Canadiennes et leur mieux-être collectif. Toutefois, l'approche des deux organismes diffère dans l'atteinte de cet objectif commun; il en résulte une réponse « bicéphale » de l'administration fédérale aux enjeux en matière de santé et de développement durable au Canada :

**L'approche axée sur les soins de santé
*Santé Canada***

Santé Canada, en adoptant une approche axée sur les soins de santé, aide les Canadiens et Canadiennes à garder et à améliorer leur santé, tout en respectant les choix et les circonstances de chaque individu. Cette approche s'articule en fonction des objectifs suivants : prévention et réduction des risques pour la santé individuelle et pour l'ensemble de l'environnement; promotion de modes de vie sains; intégration au renouvellement du système de soins de santé des plans à long terme de prévention, de promotion et de protection de la santé; réduction des inégalités dans le domaine de la santé au sein de la société canadienne; fourniture d'informations sur la santé afin d'aider les Canadiennes et les Canadiens à prendre des décisions éclairées.

**L'approche axée sur la santé publique
*Agence de santé publique du Canada***

La santé publique, au lieu d'axer ses interventions en fonction de l'individu, axe ses interventions dans une perspective d'amélioration de la santé et du bien-être de l'ensemble de la population, en privilégiant davantage des mesures de prévention sur une plus grande échelle. Ainsi, l'approche de la santé publique s'articule en fonction des objectifs suivants : promotion de la santé; prévention des maladies et sécurité de populations entières et de sous-groupes à risque élevé; mesures d'urgence et protection civile; renforcement de la capacité en matière de santé publique. Cette approche tend à s'attaquer aux causes intrinsèques des risques à la santé, avant que ceux-ci se manifestent dans le système de soins de santé.



CANADIENS ET CANADIENNES EN SANTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À partir de ces approches distinctes, les activités décrites dans ces deux stratégies de développement durable proposent des mécanismes complémentaires afin d'atteindre les objectifs partagés par ces deux organismes. Le tableau ci-après décrit les liens spécifiques que l'on peut faire entre les deux stratégies :

Domaine de complémentarité	SDD IV Santé Canada	SDD 2 ASPC
Santé des Premières nations	<p>La SDD IV de Santé Canada propose plusieurs cibles visant à atteindre l'égalité d'accès et des soins de santé pour les communautés des Premières nations et Inuits. Dans le cadre de la SDD IV, Santé Canada aidera au renforcement de la capacité des Premières nations à vérifier la qualité de l'eau afin de veiller à ce que ces communautés aient en tout temps accès à de l'eau potable en qualité et en quantité suffisantes, et fera la promotion du développement durable et de la gestion de l'environnement dans les communautés des Premières nations.</p> <p>SDD IV : Cibles 1.2.1, 1.2.3, 1.3.1, 1.3.2, 1.3.4</p>	<p>L'ASPC agit en complémentarité des objectifs en matière de santé des Premières nations en proposant des programmes communautaires s'adressant en particulier aux femmes, aux enfants et aux familles vivant dans des situations à risque. Un de ces programme procure le financement requis aux organismes autochtones locaux afin qu'ils assurent la prestation de programmes de promotion de la santé à l'intention d'enfants de six ans ou moins vivant hors-réserve.</p> <p>SDD 2 : Cible 1.2.4</p>
Saine alimentation / Modes de vie sains	<p>Divers programmes établis par la Direction générale des produits de santé et des aliments (DGPSA) de Santé Canada visent à assurer un approvisionnement continu en aliments sains pour tous les Canadiens. La DGPSA cherche à atténuer le plus possible les facteurs de risque liés à la santé et à optimiser la sécurité des produits de santé et des produits alimentaires, ainsi qu'à promouvoir les conditions pour que les Canadiens et les Canadiennes fassent des choix sains et prennent des décisions éclairées en ce qui concerne leur santé. Tel qu'énoncé à la SDD IV, Santé Canada établira des politiques et des normes sur la qualité nutritionnelle des aliments (gras trans, enrichissement alimentaire, allégations relatives aux effets particuliers de certains produits sur la santé).</p> <p>SDD IV : Cibles 1.4.1, 1.4.2, 1.5.1, 1.5.2, 1.5.3</p>	<p>L'ASPC travaille en collaboration avec les provinces et les territoires participants afin d'aider à accroître le nombre de Canadiens et de Canadiennes qui font de l'exercice, ont de saines habitudes alimentaires et un poids santé.</p> <p>SDD 2 : Cible 1.2.5</p>

Domaine de complémentarité	SDD IV Santé Canada	SDD 2 ASPC
<p>Communautés durables et en santé</p>	<p>L'objectif premier de la SDD IV de Santé Canada est la création d'environnements sociaux et physiques sains. Les activités contribuant à cette fin sont notamment les suivantes : fournir des conseils, établir des indicateurs et renforcer la communication et la sensibilisation au sujet de l'utilisation de pesticides (par l'entremise de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire); la promotion d'une qualité environnementale élevée au sein des communautés, par l'évaluation environnementale des établissements de santé, l'élaboration de lignes directrices sur les effets du bruit sur la santé aux fins des évaluations environnementales, et des initiatives d'éducation et de sensibilisation afin de favoriser l'adoption de modes de vie sains.</p> <p>SDD IV : Cibles 1.3.5, 1.3.7, 1.3.6, 1.3.8, 1.3.3, 1.3.4, 1.3.11, 1.3.12</p>	<p>L'ASPC adopte une approche axée sur l'ensemble de la population afin d'atteindre l'objectif de communautés durables et en santé. On s'intéresse en particulier aux répercussions potentielles du changement climatique sur les vecteurs de maladies infectieuses et à l'avènement d'urgences de santé publique; l'ASPC mettra donc sur pied un comité chargé de conseiller les décideurs des programmes et des politiques sur les conséquences possibles du changement climatique au plan de la santé. En outre, la SDD de l'ASPC prévoit l'établissement d'un programme d'éducation au sujet des organismes porteurs de maladies infectieuses et qui sont de plus en plus résistants aux antibiotiques, ainsi qu'un programme visant à diminuer les risques à la santé humaine de maladies d'origine alimentaire ou hydrique provenant d'animaux ou du milieu agro-alimentaire.</p> <p>SDD 2 : Cibles 1.1.3, 1.2.2, 1.2.3</p>
<p>Écologisation des achats</p>	<p>La SDD IV de Santé Canada propose plusieurs cibles afin de diminuer les effets sur l'environnement et la santé des opérations et des activités du Ministère. Parmi les activités d'écologisation des achats, signalons : l'achat d'ordinateurs et d'écrans écoénergétiques; l'intégration d'outils de suivi des achats écologiques; une formation sur l'écologisation des achats à l'intention de tous les gestionnaires de matériel et des responsables de l'approvisionnement; et l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action sur l'utilisation responsable du papier.</p> <p>SDD IV : Cibles 2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.6</p>	<p>L'ASPC est déjà en bonne voie d'écologisation de ses activités; sa SDD 2 prévoit trois cibles dont l'objet est de veiller à ce que les activités de l'Agence soient réalisées de manière écologique. Parmi les initiatives de l'ASPC en matière d'écologisation des achats, signalons : une formation sur l'écologisation des achats à 75 % de ses gestionnaires de matériel; l'intégration des notions d'écologisation des achats à la formation portant sur les cartes d'achats; l'engagement à respecter les normes du Gouvernement du Canada dans l'utilisation du matériel de bureau; et l'amorce de la mise en place de processus efficaces et efficaces de suivi des achats écologiques.</p> <p>SDD 2 : Cibles 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3</p>

Domaine de complémentarité	SDD IV Santé Canada	SDD 2 ASPC
Pratiques viables au plan des modalités de transport	<p>Le Bureau du développement durable de Santé Canada s'inspirera des principes favorisant des services de transport durables dans la mise sur pied d'un projet pilote sur les déplacements et voyages d'affaires. Cette cible exige une gestion et une planification des voyages d'affaires et des déplacements individuels prenant en compte les principes d'écologie, les considérations de nature économique et les besoins des employés, afin de rationaliser les exigences liées aux voyages d'affaires locaux et améliorer la gamme de services de transport viables offerts par le Ministère.</p> <p>SDD IV : Cible 2.5</p>	<p>La SDD de l'ASPC reconnaît spécifiquement que l'intégration de programmes de modalités de transport viables aux activités courantes peut contribuer à diminuer leurs effets néfastes sur l'environnement, notamment au plan des émissions de gaz à effet de serre. La stratégie préconisée à cet égard propose de sensibiliser davantage une proportion d'au moins 50 % de tous les employés de l'ASPC aux vertus de l'adoption de pratiques viables au plan des modalités de transport et des voyages d'affaires afin d'assurer l'intégration de programmes de modalités de transport viables aux pratiques de voyages d'affaires.</p> <p>SDD 2 : Cible 2.1.4</p>
Intégration des pratiques de développement durable à la formation	<p>Il faut veiller à la formation des responsables de la planification des politiques et des analystes de politiques en matière de développement durable si l'on veut effectivement renforcer la gouvernance et le processus décisionnel au sein de l'administration fédérale, l'une des priorités établies pour l'ensemble de l'administration gouvernementale fédérale dans le cadre de la Stratégie de développement durable pour la période 2007–2010. Pour y arriver, Santé Canada, en collaboration avec d'autres ministères et l'École de la fonction publique du Canada, verra à mettre au point et à diffuser le matériel didactique requis aux fins de la formation en matière de développement durable au sein du Gouvernement du Canada.</p> <p>SDD IV : Cible 2.4.1</p>	<p>La SDD 2 de l'ASPC établit une cible visant à s'assurer que les employés comprennent le lien entre leur travail et la pratique du développement durable. Cette cible établit que 75 % des employés comprennent comment les principes de développement durable s'appliquent à leur travail. L'ASPC a établi d'autres cibles permettant d'édifier des structures de gouvernance requises afin d'incorporer les principes de développement durable dans la prise de décision de l'ASPC notamment : une politique de développement durable; des mécanismes aidant à la planification et à la production de rapports sur la durabilité; incorporer les principes de durabilité dans la revue du système financier; utiliser les structures de gestion afin d'assurer la supervision de la SDD.</p> <p>SDD 1 : Cibles 3.1.2, 3.2.1, 3.3.1, 3.3.2, 3.3.3</p>

Annexe E : Liens utiles sur le développement durable

- Bureau du développement durable – Santé Canada
http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/branch-dirgen/hecs-dgsesc/osd-bdd/index_f.html
- Commissaire à l'environnement et au développement durable
http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/menu8_f.html
- Écologisation des opérations gouvernementales
<http://www.pwgsc.gc.ca/greening/text/publications/guidance-sds-f.html>
- Institut international du développement durable
<http://www.iisd.org/>
- SD Gateway
http://www.sdgateway.net/fr_default.htm
- Système d'information sur le développement durable
<http://www.sdinfo.gc.ca>
- Outils de changement : des méthodes éprouvées pour promouvoir la santé, la sécurité et l'écocivisme
<http://www.toolsofchange.com/>
- Nations Unies, Division du développement durable
<http://www.un.org/esa/sustdev/>
- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992, Rio de Janeiro)
<http://www.un.org/french/events/envirfr.html>
- Sommet mondial pour le développement durable (2002, Johannesburg)
<http://www.un.org/french/events/wssd/coverage/>

Annexe F : Documents de référence et rapports

Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD). 2005. *Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes. Chapitre 7 – Les stratégies de développement durable.*
<http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c200303sdd.html>.

Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD). 2003. *Les stratégies de développement durable : Des résultats positifs à obtenir.*
http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/c2005menu_f.html.

Environnement Canada. 2006. *Coordination de la quatrième ronde des stratégies de développement durable ministériels.*

Environnement Canada. 2000. *Forum des leaders sur le développement durable : Document de discussion.*

Hardi, Peter et Terrence Zdan. 1997. *Assessing Sustainable Development: Principles in Practice.* Winnipeg, Manitoba: International Institute for Sustainable Development (IISD).

Santé Canada. 2006. *Document d'orientation de la SDD IV.*

Santé Canada. 2006. Rapport sur le rendement 2005-2006.
http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/0506/HLTH-SANT/hlth-sant_f.asp

Santé Canada. 2005. *Stratégie de développement durable 2004–2007 : Incarner le changement désiré. Premier rapport annuel sur les progrès réalisés en 2004–2005.*

Santé Canada. 2005. *Rapport sur les plans et priorités 2005–06.*
http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20052006/HLTH-SANT/HLTH-SANTr56_f.asp.

Santé Canada. 2004. *Guide canadien d'évaluation des incidences sur la santé.*

Santé Canada. 2004. *Stratégie de développement durable 2004–2007 : Incarner le changement désiré.*

Santé Canada. 2002. *Pour une santé durable - Stratégie de développement durable de Santé Canada – Novembre 1997 – Mars 2000. Rapport final.*

Santé Canada. 2000. *Santé Canada - Stratégie de développement durable 2000 : Pour une santé durable - Rapport final sur les réalisations.*

Santé Canada. 1997. *Pour une santé durable - Stratégie de développement durable de Santé Canada.*

Phoenix Strategies Perspectives Inc. 2006. *Sondage des employés de Santé Canada au sujet du développement durable*. Sondage réalisé pour le compte de Santé Canada.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2006. *Écologisation des opérations gouvernementales : Un document d'orientation à l'intention des organismes qui élaborent des stratégies de développement durable (2007 à 2009)*.

Nabarro, David. Organisation mondiale de la santé. 2003. *Issues and Challenges in Health and Sustainable Development*. Exposé présenté à la Conférence sur le développement durable et la santé à Nijmegen, aux Pays-Bas, le 1^{er} avril 2003.

Stratos Inc. 2001. *Facteurs de développement durable à considérer dans la stratégie de développement durable de Santé Canada*. Document préparé pour le compte de Santé Canada.

von Schimding, Yasmin. 2005. The World Summit on Sustainable Development: Reaffirming the Centrality of Health. *Globalization and Health*, volume 1.

von Schimding, Yasmin. 2002. Health and Sustainable Development: Can We Rise to the Challenge? *The Lancet*, volume 360: 631–637.

Wackernagel, Mathis et William Rees. 1996. *Our Ecological Footprint: Reducing Human Impact on the Earth*. Gabriola Island, BC: New Society Publishers.

Commission mondiale de l'environnement et du développement durable. 1987. *Notre avenir à tous*. New York: Oxford University Press.

Annexe G :

Modèles logiques

Agir aujourd'hui pour un avenir plus propre, plus sûr et plus sain

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.

<p>Objectif 1.1 : Air pur Réduire les risques pour la santé humaine et le bien-être causés par la qualité de l'air. Augmenter la résistance à un climat changeant (1.1.4).</p>	<p>Objectif 1.2 : Eau propre Les gens ont accès à l'eau propre.</p>	<p>Objectif 1.3 : Communautés durables Promouvoir un niveau élevé de qualité environnemental au sein des collectivités. Maintenir et encourager le bien-être social au sein des collectivités (1.3.17)</p>	<p>Objectif 1.4 : Protection de l'environnement et de la santé humaine Santé Canada s'engage à renforcer les partenariats relatifs à la santé, à l'environnement et au développement durable pour contribuer à des produits de santé plus sûrs pour les Canadiens.</p>	<p>Objectif 1.5: Salubrité des aliments Santé Canada s'engage à contribuer à assurer la salubrité des aliments en vente sur le marché canadien. Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein de collectivités (1.5.5).</p>
--	---	--	--	--

Cible 1.1.1
D'ici septembre 2008, la mise en place d'une réglementation interdisant l'utilisation de plomb dans les mèches de bougie.
(Objectif fédéral DD II)

Cible 1.1.2
Durant la période 2007-2010, Santé Canada travaillera à la diminution des risques à la santé découlant de la pollution tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, notamment en élaborant un processus d'évaluation risques/bénéfices des alternatives en matière de carburant, l'établissement de listes prioritaires pour l'évaluation des contaminants de l'air intérieur, et l'établissement de lignes directrices et d'objectifs en matière de qualité de l'air.
(Objectif fédéral DD II)

Cible 1.1.3
Durant la période 2007-2010, Santé Canada travaillera à l'amélioration de la gestion et à la sensibilisation aux risques à la santé que représente la pollution de l'air tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, par la publication de fiches d'information, la finalisation de l'Indice de salubrité et de qualité de l'air et la poursuite de la conception d'un indicateur de salubrité de l'air.
(Objectif fédéral DD II)

Cible 1.1.4
Durant la période visée par la SDD IV, Santé Canada élaborera des outils et du matériel d'information, dont un sommaire de l'évaluation du changement climatique et de la vulnérabilité de la santé, afin de mieux préparer les Canadiens et les professionnels de la santé à composer avec les répercussions potentielles sur la santé liées au changement climatique.
(Objectif fédéral DD II)

Agir aujourd'hui pour un avenir plus propre, plus sûr et plus sain

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.

Objectif 1.1 : Air pur
Réduire les risques pour la santé humaine et le bien-être causés par la qualité de l'air.
Augmenter la résistance à un climat changeant (1.1.4).

Objectif 1.2 : Eau propre
Les gens ont accès à l'eau propre.

Objectif 1.3 :
Communautés durables
Promouvoir un niveau élevé de qualité environnemental au sein des collectivités.
Maintenir et encourager le bien-être social au sein des collectivités (1.3.17)

Objectif 1.4 : Protection de l'environnement et de la santé humaine
Santé Canada s'engage à renforcer les partenariats relatifs à la santé, à l'environnement et au développement durable pour contribuer à des produits de santé plus sûrs pour les Canadiens.

Objectif 1.5: Salubrité des aliments
Santé Canada s'engage à contribuer à assurer la salubrité des aliments en vente sur le marché canadien.
Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein de collectivités (1.5.5).

Cible 1.2.1

D'ici mars 2010, Santé Canada s'engage à ce que 525 responsables de la surveillance de la qualité de l'eau soient formés dans 700 collectivités des Premières nations avec des réseaux de distribution (par canalisations avec au moins cinq branchements, installations pour l'accès au public et réseaux de distribution par camion) partout au Canada.
(Objectif fédéral DD I)

Cible 1.2.2

À compter d'avril 2007, l'élaboration et la mise en oeuvre de plans de gestion de l'eau par Santé Canada afin de réduire les risques pour la santé des voyageurs.
(Objectif fédéral DD I)

Cible 1.2.3

D'ici mars 2010, Santé Canada s'engage à installer sinon à remplacer à 100 % les séparateurs de particules d'amalgame recommandés par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), dans les cliniques dentaires situées dans les collectivités des Premières nations, afin de recueillir le maximum d'alliages de mercure, d'assurer la prévention et d'en éviter l'entrée dans l'environnement par les eaux usées.
(Objectif fédéral DD I)

Cible 1.2.4

Santé Canada, en collaboration avec Environnement Canada, soutiendra l'élaboration de lignes directrices environnementales et sur la qualité de l'eau potable en ce qui a trait aux pesticides prioritaires d'ici 2010.
(Objectif fédéral DD I)

Cible 1.2.5

Durant la période 2007-2010, Santé Canada élaborera et/ou mettra en oeuvre diverses stratégies, notamment un protocole national sur la contamination de l'eau et de mesures d'intervention en cas de maladie, afin d'aider à contrer et à prévenir la contamination de l'eau potable dans l'ensemble du pays, en particulier dans les petits réseaux d'aqueduc, dans les petites communautés rurales et en région éloignée.
(Objectif fédéral DD I)

Cible 1.2.6

Durant la période visée par la SDD IV, Santé Canada mettra au point et assurera la mise à jour annuelle d'au moins cinq directives sur la qualité de l'eau en ce qui a trait à des contaminants spécifiques, se rapportant notamment à l'eau potable et à l'eau des plans d'eau utilisés à des fins récréatives.
(Objectif fédéral DD I)

Cible 1.2.7

À compter d'avril 2007, Santé Canada coordonnera l'élaboration et la mise en place d'outils appuyant l'action des ministères fédéraux chargés de l'approvisionnement en eau.
(Objectif fédéral DD I)

Agir aujourd'hui pour un avenir plus propre, plus sûr et plus sain

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.

Objectif 1.1 : Air pur
Réduire les risques pour la santé humaine et le bien-être causés par la qualité de l'air.
Augmenter la résistance à un climat changeant (1.1.4).

Objectif 1.2 : Eau propre
Les gens ont accès à l'eau propre.

Objectif 1.3 : Communautés durables
Promouvoir un niveau élevé de qualité environnemental au sein des collectivités.
Maintenir et encourager le bien-être social au sein des collectivités (1.3.17)

Objectif 1.4 : Protection de l'environnement et de la santé humaine
Santé Canada s'engage à renforcer les partenariats relatifs à la santé, à l'environnement et au développement durable pour contribuer à des produits de santé plus sûrs pour les Canadiens.

Objectif 1.5: Salubrité des aliments
Santé Canada s'engage à contribuer à assurer la salubrité des aliments en vente sur le marché canadien.
Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein de collectivités (1.5.5).

Cible 1.3.1

D'ici mars 2008, Santé Canada s'engage à promouvoir le développement durable et la gestion environnementale par la distribution d'une trousse de sensibilisation aux postes de soins infirmiers de tout le pays.
(Objectif fédéral DD IV)

Cible 1.3.5

Contribuer à l'Initiative nationale sur les normes agroenvironnementales (INNA) en fournissant des conseils sur l'élaboration des normes de rendement agroenvironnementales à connotation non réglementaire pour les pesticides d'ici 2008 (en collaboration avec AAC et EC).
(Objectif fédéral DD IV)

Cible 1.3.2

D'ici mars 2010 Santé Canada s'engage à avoir terminé l'évaluation des 16 sites nécessitant une enquête sur la contamination aux hydrocarbures pétroliers soupçonnée, de même que l'assainissement des 18 sites contaminés aux hydrocarbures pétroliers connus (en mars 2006); elle est responsable des établissements de santé dans les réserves.
(Objectif fédéral DD IV)

Cible 1.3.6

L'ARLA mettra à la disposition du public une base de données sur les ventes de pesticides à l'échelle régionale au Canada d'ici 2009 et faire rapport à ce sujet tous les ans.
(Objectif fédéral DD IV)

Cible 1.3.3

D'ici mars 2010, Santé Canada s'engage à mener les évaluations environnementales des sites et les vérifications de la conformité environnementale de la phase un dans tous les centres de santé pour déterminer et évaluer les problèmes environnementaux dans le cadre d'une vaste campagne visant à réduire les risques environnementaux et sanitaires dans les établissements de santé.
(Objectif fédéral DD IV)

Cible 1.3.7

L'ARLA élaborera un indicateur des risques liés aux pesticides (CaPRI) afin d'évaluer l'évolution des risques liés aux pesticides, tant à l'égard de la santé humaine que de la santé environnementale, d'ici 2010.
(Objectif fédéral DD IV)

Cible 1.3.8

L'ARLA incitera les Canadiens à signaler les incidents mettant en cause des pesticides en mettant en place un mécanisme de signalement volontaire des incidents d'ici 2007.
(Objectif fédéral DD IV)

Cible 1.3.4

D'ici mars 2010, 289 réservoirs de stockage de carburant diesel situés dans les 90 établissements de santé des réserves seront améliorés ou remplacés, conformément aux recommandations techniques applicables aux réservoirs fédéraux de stockage hors sol et souterrains d'hydrocarbures pétroliers et d'hydrocarbures pétroliers apparentés, en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
(Objectif fédéral DD IV)

Cible 1.3.9

L'ARLA collaborera avec le Comité FPT sur la gestion antiparasitaire et des pesticides afin d'harmoniser la classification des produits ménagers au Canada d'ici 2008.
(Objectif fédéral DD IV)

Cible 1.3.10

Durant la période visée par la SDD IV, Santé Canada continuera à travailler avec ses partenaires afin de contribuer à accroître le nombre de lieux non-fumeurs au Canada.
(Objectif fédéral DD IV)

Agir aujourd'hui pour un avenir plus propre, plus sûr et plus sain

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.

Objectif 1.1 : Air pur
Réduire les risques pour la santé humaine et le bien-être causés par la qualité de l'air.
Augmenter la résistance à un climat changeant (1.1.4).

Objectif 1.2 : Eau propre
Les gens ont accès à l'eau propre.

Objectif 1.3 : Communautés durables
Promouvoir un niveau élevé de qualité environnemental au sein des collectivités.
Maintenir et encourager le bien-être social au sein des collectivités (1.3.17)

Objectif 1.4 : Protection de l'environnement et de la santé humaine
Santé Canada s'engage à renforcer les partenariats relatifs à la santé, à l'environnement et au développement durable pour contribuer à des produits de santé plus sûrs pour les Canadiens.

Objectif 1.5: Salubrité des aliments
Santé Canada s'engage à contribuer à assurer la salubrité des aliments en vente sur le marché canadien.
Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein de collectivités (1.5.5).

Cible 1.3.11
Santé Canada s'engage à élaborer de la documentation de communication des risques, à l'offrir publiquement sur le site Web de Santé Canada, en ce qui concerne environ quinze substances prioritaires chaque année, telles qu'elles auront été indiquées par les résultats ministériels liés à la catégorisation de la LCPE d'ici le 31 mars 2010.
(Objectif fédéral DD IV)

Cible 1.3.14
Durant la période visée par la SDD IV, Santé Canada élaborera des lignes directrices nationales sur l'évaluation environnementale des effets indésirables du bruit pour la santé.
(Objectif fédéral DD IV)

Cible 1.3.15
Santé Canada achèvera le dépistage d'environ 30 substances de niveau prioritaire élevé au plan de la santé et identifiées dans le cadre de la catégorisation DSL, d'ici 2010.
(Objectif fédéral DD IV)

Cible 1.3.12
D'après les résultats du processus de catégorisation de la LCPE, Santé Canada lancera cinq stratégies de gestion des risques entre décembre 2006 et juillet 2007, ayant pour objectif de réaliser environ quinze stratégies de gestion des risques d'ici 2010.
(Objectif fédéral DD IV)

Cible 1.3.16
Santé Canada fournira des services d'expertise aux ministères fédéraux dans le cadre du Plan d'action fédéral sur les sites contaminés (PAFSC) afin d'aider les ministères fédéraux à évaluer et à atténuer les risques à la santé humaine liés aux sites contaminés sous responsabilité fédérale jusqu'à la fin du programme en 2010.
(Objectif fédéral DD IV)

Cible 1.3.13
Durant la période visée par la SDD IV, Santé Canada procédera à l'évaluation de nouvelles substances et à la gestion des risques liés à ces substances afin de diminuer le niveau d'exposition aux produits chimiques et produits biotechnologiques dangereux et dont on soupçonne qu'ils représentent un risque important à la santé des Canadiens ou à l'environnement.
(Objectif fédéral DD IV)

Cible 1.3.17
Durant la période visée par la SDD IV, au moins un des bureaux régionaux de Santé Canada examinera l'opportunité de collaborer avec des organismes au palier provincial ou municipal à l'établissement de pratiques et d'initiatives en matière de développement durable.
(Objectif fédéral DD IV)

Agir aujourd'hui pour un avenir plus propre, plus sûr et plus sain

Thème 1 : Favoriser la création d'environnements sociaux et physiques sains.

Objectif 1.1 : Air pur
Réduire les risques pour la santé humaine et le bien-être causés par la qualité de l'air.
Augmenter la résistance à un climat changeant (1.1.4).

Objectif 1.2 : Eau propre
Les gens ont accès à l'eau propre.

Objectif 1.3 : Communautés durables
Promouvoir un niveau élevé de qualité environnemental au sein des collectivités.
Maintenir et encourager le bien-être social au sein des collectivités (1.3.17)

Objectif 1.4 : Protection de l'environnement et de la santé humaine
Santé Canada s'engage à renforcer les partenariats relatifs à la santé, à l'environnement et au développement durable pour contribuer à des produits de santé plus sûrs pour les Canadiens.

Objectif 1.5: Salubrité des aliments
Santé Canada s'engage à contribuer à assurer la salubrité des aliments en vente sur le marché canadien.
Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein de collectivités (1.5.5).

Cible 1.4.1

D'ici mars 2010, évaluer toutes (100 %) les présentations de produits de santé naturels pour s'assurer que les ingrédients de ces produits ne comprennent pas d'ingrédients provenant d'espèces en voie de disparition.

Cible 1.4.2

Pendant la période de 2007 à 2010, élaborer un cadre réglementaire fondé sur les politiques et l'analyse technique des enjeux se rapportant à l'élaboration du Règlement sur l'évaluation environnementale visant les nouvelles substances contenues dans les produits réglementés en vertu de la Loi sur les aliments et drogues (p. ex. ibuprofène, naproxène, carbamazépine, gemfibrozil, etc.).

Cible 1.4.3

D'ici à mars 2007, établir et convoquer un groupe de travail sur l'évaluation environnementale constitué d'intervenants et de représentants du gouvernement, afin de présenter des conseils stratégiques pour l'élaboration du Règlement sur l'évaluation environnementale.

Cible 1.4.4

Pendant toute la période 2007-2010, fournir des communications ouvertes et transparentes aux intervenants relativement à l'élaboration du Règlement sur l'évaluation environnementale par l'entremise du site Web de Santé Canada, des discussions du groupe de travail, des rapports écrits, etc.

Cible 1.5.1

D'ici mars 2010, élaborer un cadre pour améliorer la transparence et le processus réglementaire visant les nouveaux aliments, au moyen de
(A) la révision des lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux; et
(B) de l'élaboration et la prestation de séances de formation pour l'industrie et les producteurs de cultures sur la manière de rédiger les présentations de demande de nouveaux aliments.

Cible 1.5.2

D'ici mars 2010, établir des politiques et des normes sur la qualité nutritionnelle des aliments (gras trans, enrichissement alimentaire, allégations relatives aux effets particuliers de certains produits sur la santé).

Cible 1.5.3

D'ici mars 2010, modifier le règlement sur la déclaration des allergènes prioritaires.

Cible 1.5.4

D'ici mars 2010, continuer à : élaborer des stratégies d'intervention appropriées pour réduire l'exposition du public aux agents pathogènes prioritaires présents dans certains produits; sensibiliser davantage les consommateurs aux moyens d'éviter les risques, qui visent certains produits et les groupes vulnérables; actualiser les stratégies de gestion du risque pour limiter l'exposition des Canadiens à certains produits chimiques présents dans les aliments.

Cible 1.5.5

L'ARLA, en collaboration avec AAC, accélérera l'accès des producteurs à des produits antiparasitaires à risque réduit, comme les produits biologiques, les phéromones et autres produits à risque réduit, d'ici 2008.

Agir aujourd'hui pour un avenir plus propre, plus sûr et plus sain

Thème 2 : Réduire au minimum les effets sur l'environnement et la santé des opérations matérielles et des activités du Ministère.

<p>Objectif 2.1 : Parc automobile Améliorer le rendement environnemental des parcs de véhicules du gouvernement du Canada.</p>	<p>Objectif 2.2 : Consommation d'énergie des établissements: Optimiser la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie dans les immeubles fédéraux.</p>	<p>Objectif 2.3 : Achats L'application de la Politique d'achats écologique vise à contribuer aux objectifs environnementaux du gouvernement du Canada.</p>	<p>Objectif 2.4 : Formation Intégration des principes du développement durable aux processus de gestion, aux décisions opérationnelles et aux plans, politiques et programmes de Santé Canada.</p>	<p>Objectif 2.5 : Voyages d'affaires Atténuer et réduire les émissions qui contribuent aux changements climatiques.</p>	<p>Objectif 2.6 : Gérance environnementale Encourager une utilisation responsable des ressources naturelles qui conservent et protègent la qualité de l'environnement.</p>
<p>Cible 2.1.1 D'ici mars 2010, réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par véhicule et par kilomètre. (Objectif fédéral DD III)</p>	<p>Cible 2.2.1 D'ici mars 2008, Santé Canada s'engage à mener des vérifications relatives à l'énergie dans deux établissements de santé pour modéliser les flux d'énergie afin de déterminer des options d'économie d'énergie. (Objectif fédéral DD III)</p>	<p>Cible 2.3.1 Dès le 1^{er} avril 2007, Santé Canada augmentera le ratio des ordinateurs et des écrans EnergyStar. (Objectif fédéral DD III)</p>	<p>Cible 2.4.1 Santé Canada se joindra aux autres ministères gouvernementaux et à l'École de la fonction publique du Canada pour concevoir et présenter du nouveau matériel de formation sur le développement durable aux fins du Gouvernement du Canada d'ici décembre 2007. (Objectif fédéral DD VI)</p>	<p>Cible 2.5 D'ici mars 2010, Santé Canada s'engage à achever un projet pilote de transport pour rationaliser les exigences liées aux voyages d'affaires locaux et améliorer la gamme de services de transport viables offerts par le Ministère. (Objectif fédéral DD III)</p>	<p>Cible 2.6 D'ici avril 2008, Santé Canada élaborera une politique pour l'utilisation responsable du papier et appuiera un plan d'action pour la mise en oeuvre à l'échelle du Ministère. (Objectif fédéral DD V)</p>
<p>Cible 2.1.2 Acheter un mélange d'essence à l'éthanol pour les véhicules du Ministère, si cela est possible ou applicable. (Objectif fédéral DD III)</p>	<p>Cible 2.2.2 D'ici mars 2009, on élaborera et on mettra en oeuvre un plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les laboratoires sous la responsabilité de Santé Canada. (Objectif fédéral DD III)</p>	<p>Cible 2.3.2 D'ici mars 2010, tous les gestionnaires de matériel et le personnel chargé des achats participeront à une formation reconnue sur les achats écologiques offerte par TPSGC, l'EFPC ou tout autre ministère du gouvernement fédéral. (Objectif fédéral DD III)</p>	<p>Cible 2.4.2 Dès le 1^{er} avril 2007, augmenter le rapport des cours de formation actuels offerts par le Programme d'apprentissage de Santé Canada, qui comprendra un module sur les responsabilités environnementales qui incombent aux employés. (Objectif fédéral DD VI)</p>		
		<p>Cible 2.3.3 D'ici mars 2010, on intégrera des outils de suivi dans les systèmes existants (p. ex. SAP, etc.) pour surveiller les achats écologiques. (Objectif fédéral DD III)</p>	<p>Cible 2.4.3 D'ici mars 2010, Santé Canada mettra en oeuvre un programme bisannuelle de formation d'opérateur de réservoir de stockage de combustibles, qui sera dispensé par des installateurs ou des inspecteurs de réservoir de stockage de combustibles certifiés au personnel de 90 établissements de santé ayant de tels réservoirs dans les réserves en Colombie-Britannique, au Manitoba, au Saskatchewan, en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve, afin d'assurer une réduction des risques de fuite accidentelle d'hydrocarbures pétroliers des réservoirs de stockage.</p>		

Agir aujourd’hui pour un avenir plus propre, plus sûr et plus sain

Thème 3 : Intégrer les principes du développement durable au processus décisionnel et aux méthodes de gestion et l’avancement du pilier social du développement durable.

Objectif 3.1 Intégration :

Santé Canada s’engage à intégrer le développement durable au processus décisionnel et aux méthodes de gestion afin de contribuer à la prestation efficace des programmes de Santé Canada.

Cible 3.1.1

D’ici la fin de 2008, Santé Canada mettra en place un projet pilote d’intégration de la lentille du développement durable à l’élaboration de politiques et de programmes spécifiques. (Objectif fédéral DD VI).

Cible 3.1.2

D’ici la fin de 2008, Santé Canada présentera un atelier portant sur les aspects sociaux du développement durable afin de contribuer à la conception des orientations de la SDD V.